

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière
du mercredi 16 octobre 1991

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
INTERPELLATIONS	
— de M. Vandenhautte à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif concernant «l'avenir des infrastructures sportives communales en Région bruxelloise»	38
— Interpellation jointe de M. Drouart, concernant «la place des matières communautaires dans le cadre des compétences de la Région de Bruxelles-Capitale»	38
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Vandenhautte, Drouart, Vandebossche, Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif	38
— De M. Vandebossche à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la correction linguistique dans les documents de l'Exécutif»	46
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Vandebossche, Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif	46
PROJETS D'ORDONNANCE:	47
— Projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération relatif au Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'Emploi, conclu à Bruxelles le 7 janvier 1991 entre l'Exécutif de la Région wallonne, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Exécutif de la Communauté française	47
Discussion générale. — <i>Orateurs</i> : MM. de Marcken de Merken, rapporteur, Adriaens, Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif	47
Discussion des articles	49

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering
van woensdag 16 oktober 1991

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
INTERPELLATIES	
— Van de heer Vandenhautte tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de toekomst van de gemeentelijke sportinfrastructuur in het Hoofdstedelijk Gewest»	38
— Toegevoegde interpellatie van de heer Drouart, betreffende «de plaats van de gemeenschapsmateries in het raam van de bevoegdheden van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest»	38
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Vandenhautte, Drouart, Vandebossche, Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve	38
— Van de heer Vandebossche tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het correcte taalgebruik in de documenten van de Executieve»	46
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Vandebossche, Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve	46
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE:	47
— Ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord over het interdepartementaal Begrotingsfonds ter bevordering van de Werkgelegenheid, gesloten te Brussel op 7 januari 1991 tussen de Executieve van het Waalse Gewest, de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve en de Executieve van de Franse Gemeenschap	47
Algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren de Marcken de Merken, rapporteur, Adriaens, Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve	47
Artikelsgewijze bespreking	49

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
 Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— Projet d'ordonnance relatif à l'aliénation d'immeubles domaniaux	49	— Ontwerp van ordonnantie betreffende de vervreemding van onroerende domeingooderen	49
Demande de renvoi en commission	49	Verzoek tot verzending naar de commissie	49
PROPOSITION DE RESOLUTION:		VOORSTEL VAN RESOLUTIE:	
— Proposition de résolution relative au rôle de Bruxelles dans l'accueil des Institutions européennes	50	— Voorstel van resolutie betreffende de rol van Brussel inzake de vestiging van de Europese Instellingen	50
Discussion. — <i>Orateurs:</i> MM. Rens, rapporteur, De Decker, Moureaux, Mme Nagy, M. Roelants du Vivier, Mme de T'Serclaes, MM. Van Hauthem, Cauwelier, Vandebossche	50	Bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren Rens, rapporteur, De Decker, Moureaux, mevrouw Nagy, de heer Roelants du Vivier, mevrouw de T'Serclaes, de heren Van Hauthem, Cauwelier, Vandebossche	50
ORDRE DES TRAVAUX	57	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	57
QUESTIONS D'ACTUALITE:		DRINGENDE VRAGEN:	
— De M. Simonet à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur les coûts de l'inauguration officielle du Boulevard Léopold II	57	— Van de heer Simonet aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afdankte Bedrijfsruimten, over de prijs van de officiële opening van de Leopold II-laan	57
— De M. Cauwelier à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur le récent assouplissement du permis d'exploitation de l'incinérateur et la poursuite, sans entraves, des émissions quotidiennes de produits cancérigènes et asthmogènes qui en résulte	58	— Van de heer Cauwelier aan de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de onlangs versoepelde exploitatievergunning van de verbrandingsoven, zodat de dagelijkse uitstoot van kankerverwekkende en astmabevorderende stoffen ongehinderd kan doorgaan	58
— De M. Adriaens à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur l'organisation de l'enquête publique relative au plan régional de prévention et de gestion des déchets	58	— Van de heer Adriaens aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de organisatie van de publieke enquête over het streekplan ter voorkoming en tot beheer van de afvalstoffen	58
— De Mme Nagy à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur les commandes de bus pour la STIB	59	— Van mevrouw Nagy aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afdankte Bedrijfsruimten, over de voor de MIVB te bestellen bussen	59
— De M. Adriaens à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur la cérémonie de pose de la première pierre de la station d'épuration Sud	60	— Van de heer Adriaens aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de plechtigheid bij de eerste-steenlegging voor het zuiveringsstation Zuid	60
— De Mme Huytebroek à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur la soirée de rencontre organisée par le Goethe-Institut le 14 octobre	60	— Van mevrouw Huytebroek aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de op 14 oktober door het Goethe-Institut georganiseerde ontmoetingsavond	60
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur les mesures prises par l'Exécutif pour les bâtiments construits sans permis de bâtir	61	— Van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de maatregelen van de Executieve inzake de zonder bouwvergunning opgetrokken gebouwen	61
— De M. Hermans à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur les constructions qui seraient prévues sur le site de l'Abbaye de La Cambre	62	— Van de heer Hermans aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de bouwwerken waarin op het domein van de Abdij Terkameren zou voorzien zijn	62

	Pages		Blz.
Question d'actualité jointe de M. Maingain sur le projet de construction à l'Allée du Cloître à Bruxelles — défiguration du site de La Cambre	62	Toegevoegde dringende vraag van de heer Maingain over het bouwproject in de Kloosterdreef te Brussel — vermindering van het Terkamerendomein	62
— De Mme Van Tichelen à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur l'affectation des rez-de-chaussée de l'extension du Ministère des Affaires étrangères à la rue de Namur	62	— Van mevrouw Van Tichelen aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de bestemming van de benedenverdieping van de uitbreiding van het Ministerie van Buitenlandse Zaken in de Naamsestraat	62
Question d'actualité jointe de M. De Bie sur le projet d'extension du Ministère des Affaires étrangères à la rue de Namur	63	Toegevoegde dringende vraag van de heer De Bie over het project voor de uitbreiding van het Ministerie van Buitenlandse Zaken in de Naamsestraat	63
VOTES NOMINATIFS	64	NAAMSTEMMINGEN	64
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. Cauwelier à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « la politique régionale à l'égard du terrain de golf anderlechtois dans le cadre global de l'affectation de Neerpede »	65	— Van de heer Cauwelier aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « het gewestelijke beleid inzake het Anderlechtse golfterrein in het globaal kader van de bestemming van Neerpede »	65
— De M. Vandebossche à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « la régionalisation de l'Institut économique et social des Classes moyennes — garanties pour les entrepreneurs indépendants dont le néerlandais est la langue véhiculaire »	66	— Van de heer Vandebossche aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de regionalisering van het Economisch Sociaal Instituut voor de Middenstand — waarborgen voor de zelfstandige ondernemers met het Nederlands als voertaal »	66
— De M. de Marcken de Merken à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « l'octroi de subsides à l'UEB »	67	— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de toekenning van subsidies aan het VOB »	67
— De M. Cornelissen à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, et à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « la remise en état du Parc Elisabeth »	68	— Van de heer Cornelissen aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, en aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « het opknappen van het Elisabethpark »	68
— De M. Cauwelier à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « le versement tardif des allocations loyers »	68	— Van de heer Cauwelier aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « de laattijdige uitbetaling van de huurtoelagen »	68

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance est ouverte à 14 h 15

De vergadering wordt geopend om 14 u. 15.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 octobre 1991 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 16 oktober 1991 (namiddag) geopend.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations suivantes.

Aan de orde zijn de volgende interpellaties.

INTERPELLATION DE M. VANDENHAUTE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'AVENIR DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES EN REGION BRUXELLOISE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DROUART, CONCERNANT «LA PLACE DES MATIERES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DES COMPETENCES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER VANDENHAUTE TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE TOEKOMST VAN DE GEMEENTELIJKE SPORTINFRASTRUCTUUR IN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART, BETREFFENDE «DE PLAATS VAN DE GEMEENSCHAPSMATERIES IN HET RAAM VAN DE BEVOEGDHEDEN VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhautte pour développer son interpellation.

M. Vandenhautte. — Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je souhaitais interpellier il y a quatre mois déjà sur le sport en Région bruxelloise. A

la demande de l'Exécutif, l'interpellation a été reportée à la mi-octobre.

Ensuite, j'ai appris par la presse qu'une série de réponses aux questions que je soulevais dans cette interpellation avaient été élaborées par l'Exécutif et présentées aux médias. Avouez, Monsieur le Ministre-Président, que cette façon d'agir manque de rigueur et de courtoisie. J'espère cependant que vous avez réservé une partie de votre programme de développement du sport à notre Assemblée, comme cela devrait toujours être la tradition.

Cela étant, permettez-moi de vous faire part d'une certaine satisfaction à la lecture des articles de presse. On a enfin trouvé, après neuf mois, un accord permettant de débloquent les dossiers de subventions des infrastructures sportives. L'ensemble des dossiers en attente de conclusions ministérielles s'élève effectivement à 320 millions, les projets de Bruxelles-Ville n'étant toutefois pas inscrits à la Communauté française.

L'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens doit redevenir l'une des priorités essentielles des gestionnaires publics. Dans cet esprit, la pratique sportive fait partie intégrante de la redécouverte de notre hygiène de vie. A cet égard, les centres de sports sont de véritables poumons au sein de notre Région. Ils sont indispensables au mieux-être de notre jeunesse, au développement des clubs et à la vie associative sportive. Ils sont aussi les meilleurs outils pour lutter contre l'oisiveté, la drogue, la délinquance. Il est prouvé que tous les jeunes et les moins jeunes pratiquant une discipline sportive, individuelle ou d'équipe, ne vivent pratiquement aucun phénomène de ce type.

Mais vous connaissez assez bien, Monsieur le Ministre-Président, les arcanes administratives de la Région et de la Communauté française pour savoir que ce n'est pas parce qu'un accord a été établi que les dossiers en attente de conclusion seront immédiatement traités.

Je saisis donc l'occasion de cette interpellation pour attirer vivement votre attention sur l'impérieuse nécessité de donner une priorité aux dossiers relatifs aux demandes de subordination pour moderniser, adapter et rénover les infrastructures dépassées par le temps et qui, faute de remplacement de matériel et de la modernisation des installations, risquent de mettre totalement ou partiellement la clé sous le paillason.

Il y a donc urgence pour que les infrastructures existantes qui ont besoin d'un rajeunissement aient une priorité sur d'éventuels projets de nouveaux ensembles sportifs. Je voudrais, à cet égard, rappeler le passé. Ne tombons pas dans le piège qui a provoqué de multiples erreurs, puisque, autrefois, chaque commune souhaitait avoir son centre sportif, sa piscine, son centre culturel, sans tenir compte de la situation géographique et stratégique des autres communes et des potentialités de clientèle, dans le bon sens du mot.

Il faut donc maintenant mettre en place la procédure administrative nécessaire à l'élaboration et à la conclusion des dossiers. Vous avez décidé, semble-t-il, que les dossiers d'infrastructures sportives seront bicommunautaires. Voilà une sage décision. Nos infrastructures communales sont effec-

tivement ouvertes à tous les citoyens sans exception, qu'ils soient néerlandophones ou citoyens de la périphérie. C'est pour le moins le cas dans ma commune.

Je voudrais, au passage, attirer votre attention sur le fait que, dans le secteur de la subvention des infrastructures sportives, la *Vlaamse Gemeenschap* s'en tire bien jusqu'à ce jour. Il est vrai qu'elle ne s'est jamais fort préoccupée de nos installations sportives communales.

Et je tiens, en tant que bourgmestre d'une des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale, à remercier la Communauté française pour le soutien qu'elle a apporté, et ce depuis sa création, à tous les sportifs bruxellois.

La Région bruxelloise doit garder les mêmes principes de subsidiation que ceux autrefois élaborés par la Communauté française.

Il s'agit, d'une part, de concevoir un principe de subsidiation rapide pour des petits travaux ne dépassant pas 3 millions. Cette subsidiation étant de 50 p.c. du coût des travaux, un crédit particulier devrait être affecté à cette démarche. D'autre part, il est nécessaire de subsidier à 60 p.c. le coût total des travaux pour les transformations et constructions d'infrastructures sportives. Vous savez comme moi qu'aujourd'hui, les budgets municipaux ne peuvent plus supporter de telles charges, de tels investissements.

Néanmoins, il faut absolument séparer les crédits destinés à cet effet :

— un article budgétaire devrait être consacré à la rénovation et à l'aménagement des infrastructures existantes auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure;

— un autre article budgétaire devrait être destiné à la subvention de la construction de nouvelles infrastructures sportives dans des cas réputés indispensables pour l'épanouissement du sport dans certaines parties de notre Région de Bruxelles-Capitale qui afficheraient un manque flagrant de ce type d'infrastructures.

Nous voulons ainsi éviter que l'ensemble du crédit ne soit, par priorité, destiné à la construction de nouveaux halls mammoth de sport ou d'un superbe stade couvert qui fera la gloire de Bruxelles certes, mais qui risque, à lui tout seul, comme j'y ai déjà fait allusion, d'engloutir une grosse partie des montants disponibles.

L'avenir du sport passe par la multiplicité et la diversité des lieux d'accueil et des petites infrastructures sportives peu onéreuses.

Les municipalistes, dont vous êtes, Monsieur le Ministre-Président, sont, je crois, convaincus de cette approche, car c'est principalement au sein de nos infrastructures sportives communales que se rencontre la majorité des sportifs, pour la bonne raison que l'expression «sport pour tous» s'y trouve la mieux consacrée.

Nos centres sportifs bruxellois doivent faire face à quantité d'obligations qu'ils ne contrôlent pas directement, parmi lesquelles : un nombre croissant de population étrangère, CEE ou non CEE, l'afflux de nos concitoyens en provenance de la périphérie bruxelloise qui, faute de pouvoir exercer certaines activités sportives dans la périphérie, pour les raisons que vous savez, viennent dans nos centres — et ils sont les bienvenus —, une demande croissante de la part d'associations et de clubs sportifs.

Une question me vient à l'esprit : la Communauté française n'interviendra-t-elle plus dans la subsidiation des infrastructures

sportives de la Région bruxelloise ? Comme les négociations actuelles se présentent, cela ne semble pas être le cas.

La Communauté française garde encore la maîtrise de la subsidiation des petites infrastructures sportives privées : subvention à 50 p.c. du coût des travaux destinés aux organismes privés et clubs locaux.

Un crédit de 4,5 millions est inscrit au budget de la Communauté française à l'article 52.51.13. Actuellement, l'ensemble des dossiers en attente d'accord ferme s'élève à 9 millions.

Je pense qu'il serait sain que la Région bruxelloise reprenne cette compétence également. Elle pourra ainsi coordonner l'ensemble des subventions pour les installations sportives.

La Fondation Roi Baudouin a instauré un concours pour les petites infrastructures sportives légères. Ce concours est destiné aux communes qui doivent créer des projets avec le soutien d'un partenaire privé. Les auteurs de projets sont les communes et les subventions leur sont destinées. La Région bruxelloise collabore-t-elle à ce projet et a-t-elle prévu les crédits appropriés ?

Je veux aussi, Monsieur le Ministre-Président, formuler quelques interrogations qui permettront, je l'espère, d'élargir un débat essentiel pour l'avenir du sport à Bruxelles.

La Communauté française s'est donc déchargée sur la Région de Bruxelles-Capitale d'une politique sportive qu'elle ne désirait plus mener ou d'un choix qu'elle ne désirait pas faire, pour les raisons que nous connaissons, bien entendu.

Nul doute que cet accord institutionnel se réalisera également avec la Région wallonne.

Aujourd'hui, la Communauté française accepte de transférer ses compétences en matière de subsidiation des infrastructures sportives. Et demain ?

Ne va-t-elle pas demander à la Région de prendre en charge également le crédit d'investissement et de fonctionnement des centres sportifs ADEPS de la Région bruxelloise ?

Il s'agit des centres de la Forêt de Soignes à Auderghem, d'Anderlecht au Centre Nautique et de la Woluwe à Woluwe-Saint-Lambert.

Ces trois centres sont gérés en ASBL avec la Communauté française comme partenaire. La part d'intervention de celle-ci s'élèverait à 20 millions par an environ.

Enfin, je ne serais pas surpris que, dans un avenir proche, l'ensemble de l'ADEPS, en ce compris le crédit de fonctionnement et le fonds communautaire des sports, soit régionalisé.

Peut-être votre réponse nous éclairera-t-elle en ce domaine.

La Région devra, dès lors, assumer toute la gestion d'aide et de subvention aux fédérations et clubs locaux ayant leur siège dans la Région bruxelloise. Elle devra mettre en place une structure administrative adéquate afin de continuer l'aide que les pouvoirs publics accordent aux initiatives sportives.

Permettez-moi de douter cette fois de la réaction de la *Vlaamse Gemeenschap* et du BLOSO. Ils ne devraient plus rester aussi passifs qu'autrefois dans le domaine des infrastructures sportives.

Je souhaite vivement les voir participer davantage à cet investissement dans cette Région qui, à bien des égards, a besoin d'infrastructures sportives.

S'il est un domaine dans lequel les vicissitudes de notre vie politique, institutionnelle, budgétaire et financière ne peuvent

interférer dans notre souci constant de construire un avenir meilleur, c'est bien le sport qui constitue un des fondements d'une éducation équilibrée, dynamique et saine. Il serait donc particulièrement dommageable que, par carence administrative ou manque d'imagination politique, la Région bruxelloise ne se donne pas tous les moyens nécessaires ou ne dégage pas les efforts suffisants permettant d'offrir à la jeunesse et aux moins jeunes une pratique sportive de détente, de convivialité et d'apprentissage de vie digne d'une grande métropole internationale.

Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous nous exposer la trame administrative et financière sur laquelle repose dorénavant la politique sportive de la Région bruxelloise, tenant compte de la régionalisation intervenue dernièrement dans ce secteur?

Je crois que le moment est venu d'aborder franchement cet important dossier. Le sport, tout comme la culture, a toujours été ramené à la portion congrue dans ce pays. Il serait temps qu'on lui donne toute l'ampleur qu'il mérite. Des centaines de milliers de sportifs de Bruxelles et de sa large périphérie attendent de nous tous, responsables politiques, un engagement clair à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs PRL et Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour développer son interpellation jointe.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, l'angle d'attaque de mon interpellation diffère de celui de l'interpellation de M. Vandenhoute même si, sur le fond, un certain nombre de problèmes communs sont soulevés.

Pour comprendre l'objet de mon interpellation, à savoir la place de certaines matières communautaires dans le cadre des compétences de notre Région, un rapide historique s'impose.

Souvenez-vous qu'au mois de mai 1990 le manque d'argent de la Communauté française et essentiellement le problème du financement de son enseignement, mis en exergue par des troubles sociaux sans précédent, ont conduit l'Exécutif de la Communauté française à aller mendier aux portes des Régions wallonne et bruxelloise où un accord a été conclu au cours des fameux accords de La Hulpe.

Les exigences — je crois qu'il n'y a pas d'autre terme plus approprié — de l'Exécutif de la Communauté française vis-à-vis de la Région de Bruxelles-Capitale étaient de 200 millions. En décembre 1990, après moultes hésitations, lors de la discussion et du vote du budget de 1991 de notre Région, le Ministre-Président annonçait au Conseil que les membres francophones et néerlandophones de son Exécutif s'étaient mis d'accord pour prendre en charge, non pas 200 millions, mais 135 millions des dépenses effectuées autrefois, paraît-il, par la Communauté française, sur notre territoire, dans le secteur des infrastructures sportives communales — nous en reparlerons dans quelques minutes — mais aussi des infrastructures participant à l'image nationale et internationale de Bruxelles.

Des 200 millions exigés par la Communauté française, on sait aujourd'hui ce qu'il en advint: 68,5 millions furent budgétisés dans un ajustement budgétaire tardif: pour financer les compétences communautaires françaises du tourisme social, 46 millions, et des infrastructures communales: 22,3 millions. Il subsiste 23 millions — la moitié de 46, ce n'est pas un hasard — qui furent offerts en compensation à la Communauté flamande. La facture pour les francophones bruxellois est lourde puisque, sur les 200 millions budgétisés initialement dans le budget de la Communauté française, seuls

68,5 millions sont budgétisés dans celui de la Région bruxelloise. Il y a donc une perte sèche de 131,5 millions, alors que le poids de la Communauté flamande est encore accentué.

Les Bruxellois francophones apprécieront à leur juste valeur la présence des membres du FDF au sein de la majorité de Bruxelles!

Je profite de ce petit retour en arrière pour vous poser une première question sur cet accord passé. En effet, j'ai entre les mains une question orale très intéressante posée à la mi-juillet au Conseil de la Communauté française par M. Dehousse — toujours membre du parti socialiste, si je ne me trompe — à M. Féaux, Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française: «Où est le solde des 200 millions que la Région bruxelloise n'a pas budgétisé?» Réponse de M. Féaux: «Il reste effectivement 64,5 millions qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore fait l'objet d'un accord définitif avec la Région de Bruxelles-Capitale. Mais des négociations sont toujours en cours.»

Monsieur le Ministre-Président, je vous demande où en sont ces négociations. Y aura-t-il un jour un solde à payer à la Communauté française?

Nous nous retrouvons le 9 juillet 1991 lors de l'amorce des grandes manœuvres budgétaires des différents Exécutifs communautaires et régionaux. Différents Ministres de la Communauté française insistent sur la nécessité d'un nouvel effort de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1992. Compte tenu de ces déclarations, je vous avais interrogé sous forme d'une question d'actualité, Monsieur le Ministre-Président, afin de connaître la position de votre Exécutif par rapport à cette problématique. Vous avez mis en avant, à juste titre, nous l'avons toujours dit, la situation budgétaire difficile de notre Région pour nous faire comprendre qu'une telle «aide» ne se renouvellerait pas.

Grâce à vos déclarations quelque peu hâtives, vous le concéderez, nous savons que l'Exécutif de Bruxelles-Capitale a décidé de débloquer 155 millions pour renouveler une aide à la Communauté française après une longue négociation, moultes discussions qui ont eu pour conséquence que le budget a été remis sur la table du Conseil en retard par rapport à ce que la loi définit en cette matière.

J'en arrive donc au cœur de mon interpellation qui comporte deux volets: d'une part, l'aspect budgétaire en tant que tel de l'accord et d'autre part, l'aspect institutionnel.

J'évoquerai d'abord l'aspect budgétaire.

J'ai huit questions de caractère un peu technique à vous soumettre, ce qui prouve que l'accord pose certainement problème.

1. A quel poste budgétaire les 155,5 millions concernant les infrastructures sportives seront-ils inscrits? S'agit-il de subsides aux communes? Si c'est le cas, le poste est-il effectivement supérieur de 155,5 millions par rapport au budget de 1991 ou alors, cette affectation se fait-elle au détriment d'autres crédits initialement destinés aux communes?

2. Je sais que vous êtes un excellent gestionnaire communal. Si vous avez décidé de financer des infrastructures communales — et je me réfère ici à l'interpellation de mon collègue M. Vandenhoute — vous devez certainement savoir de quelles infrastructures il s'agit. J'aimerais obtenir quelques précisions à ce sujet. Nous savons qu'il existe deux projets, de salle *indoor* (l'un à Neerpede et l'autre au Heysel), salle qui n'aurait pas uniquement une vocation sportive et puisque celles-ci seraient également des salles à spectacle à l'image de Bercy, en France.

Si vous avez l'intention de subventionner une telle salle *indoor* à Neerpede dans une zone rurale d'intérêt touristique, notre groupe vous dit immédiatement non!

3. Dans ses déclarations, M. Chabert précise en ce qui concerne les 155 millions qu'il s'agissait d'opérer une ponction sur le budget de chacun des membres de l'Exécutif. Si c'est le cas, j'aimerais savoir au détriment de quels postes budgétaires — c'est-à-dire de quelles politiques — les différents membres de votre Exécutif auront fait des sacrifices.

4. La Communauté a-t-elle débudgétisé ces 155 millions? Son budget en matière d'infrastructures sportives en Région bruxelloise n'était-il pas supérieur? En d'autres termes, n'a-t-elle pas éventuellement effacé 300 millions de ses tablettes alors que nous n'en subventionnerons plus que 155 millions? Il y aurait donc à nouveau une perte sèche pour les Bruxellois francophones.

5. Les infrastructures communales sont bicommunautaires, dites-vous, et c'est la raison pour laquelle les néerlandophones ont accepté de participer à cet accord. Cela signifie-t-il que la Communauté française subventionnait des infrastructures reconnues par l'Exécutif bruxellois comme bicommunautaires?

6. Le Ministre du Budget affirme — et c'est grave — que, depuis 1982, plus rien n'a été subventionné par la Communauté française au niveau des infrastructures sportives et communales. Pourriez-vous me faire savoir ce qu'il en est?

7. 155,5 millions concernent donc les infrastructures sportives. Mais il est également question de 46 millions qui seraient destinés à un premier ajustement budgétaire. Or, nous savons déjà que nous devrons les dépenser. Vous aviez justifié le fait que ces 46 millions seraient reportés au premier ajustement budgétaire dans la mesure où la Communauté aurait un pouvoir fiscal. Nous savons aujourd'hui ce qu'il en est et j'en parlerai dans un instant.

La Communauté n'aura pas de pouvoir fiscal. J'imaginai qu'en toute logique, ces 46 millions seraient inscrits dans le budget. Nous l'avons reçu, et ils ne s'y trouvent pas inscrits.

8. En compensation, 23 millions sont destinés aux projets de la Communauté flamande. Quels projets? Ces sommes seront-elles gérées par le RVG, la COCON? C'est une question intéressante, me semble-t-il.

J'en arrive à l'aspect institutionnel. Je serai plus bref sur ce point bien qu'il se révèle plus important que les questions techniques qui nous montrent en tout cas que cet accord est un mauvais accord. Pour comprendre cet aspect institutionnel, il faut analyser les causes et les conséquences d'un tel accord.

Les causes, il convient de le préciser, c'est la situation financière catastrophique de la Communauté française liée à une très mauvaise loi de financement que votre groupe, que votre parti, que l'ensemble des partis de la majorité et que vous-même en tant que député à l'époque avez soutenue, Monsieur le Ministre-Président. Elle est aussi liée à la reconnaissance de la nécessité de revaloriser l'enseignement après, entre autres — faut-il le souligner, messieurs les libéraux? — le lamentable Val-Duchesse.

M. De Decker. — 7500 milliards de dettes aujourd'hui. Vous verrez le Val-Duchesse de demain!

M. Drouart. — Nous apprenons donc que si les libéraux reviennent au pouvoir, nous assisterons à un second Val-Duchesse. Les enseignants en prennent bonne note.

M. De Decker. — C'est de la démagogie!

M. Drouart. — La revalorisation de l'enseignement — vous serez d'accord avec moi, je pense — ne passe pas par une rustine de 65, de 135 ou même de 200 millions. Cette rustine est tout à fait dérisoire par rapport aux fuites financières de plusieurs milliards de la Communauté française.

Vous parliez de démagogie, Monsieur De Decker, je vais y arriver.

Laisser croire, messieurs les membres de l'Exécutif, à l'opinion publique qu'en apportant 65 ou 135 millions, il en est autrement, cela, c'est de la démagogie.

Tout comme l'attitude de votre président, non pas d'assemblée mais de parti, ainsi que celui du PSC qui promettaient devant l'opinion publique qu'ils trouveraient l'argent nécessaire pour combler les fuites de la Communauté française! On sait aujourd'hui ce qu'il est advenu de ce chèque signé en blanc. C'était un chèque sans provision, Madame de T'Serclaes. (*Exclamations sur divers bancs.*) Il faut bien de temps à autre recourir à une image. Le message passe mieux.

Pour réalimenter le compte en banque de la Communauté française, vous vous êtes lancés, messieurs les membres de l'Exécutif, dans le plus incroyable bricolage institutionnel. Ce terme, c'est nous qui l'avons utilisé voici plus de quinze mois déjà et je suis heureux d'entendre le président du groupe socialiste, M. Moureaux, probablement en commission pour l'heure, déclarer, lors d'une interview d'une télévision régionale, que ce bricolage devait suffire et que, de toute façon, tout allait bien puisque la Communauté avait ou allait avoir un pouvoir fiscal. On sait ce qu'il en est advenu.

J'ai aussi écouté la télévision hier. Les plus hautes autorités de notre assemblée ont aussi utilisé le terme «bricolage». Il est intéressant de constater que, par contagion culturelle, certains termes passent. Quoi qu'il en soit, le PS et le PSC — qui sont aussi dans la majorité à la Communauté française, faut-il le rappeler? — reconnaissent donc qu'il s'agit d'un bricolage.

Des solutions allaient soi-disant être trouvées à moyen terme: le transfert de la redevance radio-TV et le pouvoir fiscal accordé aux Communautés. Ces projets sont tombés à l'eau parce que les socialistes et les sociaux-chrétiens ont préféré soutenir les entreprises fabriquant des armes, dont on connaît la longue crise conjoncturelle. Une reconversion aurait dû être entamée depuis longtemps. Le gouvernement est tombé sur cette question et non sur le financement de l'enseignement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Je conclurai en trois points.

Premièrement, la résolution des problèmes financiers, que personne ne niera, passe inmanquablement — nous devons nous accorder à ce sujet — par une modulation de la loi de financement. Je ne m'attarderai pas sur les problèmes techniques que cela entraîne.

Deuxièmement, à terme, dans le calme et non sous la contrainte budgétaire, il faudra — tout le monde en conviendra — discuter du transfert de matières communautaires qui trouveraient plus sagement leur place dans les institutions régionales.

Troisièmement, nous sommes, comme d'autres ici, des fédéralistes convaincus. Cependant, le fédéralisme doit se vivre dans le cadre du respect de nos institutions. Jouer avec ces institutions par des bricolages institutionnels du type de cet accord est néfaste. Nous condamnons une telle attitude. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

De Voorzitter. — Dames en Heren, voor deze bespreking hebben de heren Vandenbossche en Vandenbussche zich laten inschrijven.

Ik stel voor de sprekerslijst hier af te sluiten. (*Instemming.*)

Je propose de clore la liste des orateurs. (*Assentiment.*)

De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, allereerst breng ik, na de zeer demagogische uiteenzetting van de heer Drouart, de interpellatie van de heer Vandenhaute terug tot zijn essentie, met name het belang van de sportinfrastructuur en het sportleven voor zowel de Vlaamse als de Franstalige gemeenschap in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

Het sportleven, dat de Gemeenschappen moeten blijven bevorderen, behoort tot de kwaliteitsaspecten van het stedelijk leven. Het brengt een verhoogde verbondenheid van de jonge man of vrouw met de stad waarin hij of zij fysiek volwassen wordt met zich. Daarenboven maakt men via de sport vele vrienden.

Vergeten wij niet dat zowel op gemeentelijk vlak als op het niveau van de Gemeenschappen sportinitiatieven worden genomen en bevorderd. Ik dring erop aan om voor deze problematiek in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest ook de in de Grondwet en andere wetten vastgelegde benadering te hanteren aangezien ter zake nog niets is veranderd.

Ik moet er jammer genoeg op wijzen dat de Vlamingen hier op gemeentelijk vlak — dit is niet het geval voor de gemeente waar de heer Vandenhaute burgemeester is — vaak niet aan hun trekken komen. Wij moeten al te vaak klachten aanhoren van de Vlaamse medeburgers over de dikwijls acmunautaire — zelfs niet bicommunautaire — houding in de gemeentelijke sportinfrastructuur. Zo kunnen zij soms pas om 23 uur of om middernacht tennisspelen, of is de toegang voor ploegen die zich verklaren als behorende tot de Vlaamse Gemeenschap tot de sportvelden zo beperkt, dat zij niet eens kunnen sporten, met als gevolg dat ze een plek buiten Brussel opzoeken. Dat ligt dan weer ten grondslag van een nauwere band met de rand van Brussel en niet met de stad zoals ik dat graag zou zien.

Namens de CVP-fractie wens ik de volgende bedenkingen te formuleren in verband met het voornemen van de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve om, volgens het politiek akkoord, een bedrag van 150 miljoen gewestgelden te besteden aan de gemeenschappelijke sportinfrastructuur. Net zoals vorig jaar gaat het hier om een aangelegenheid die zich in de schmerzzone tussen gewest- en gemeenschapsmateries bevindt, hoewel ik toegeef dat *stricto sensu* sportinfrastructuur een louter gewestelijke aangelegenheid is.

Mijnheer de Minister-Voorzitter, de door het Gewest opgehoeste kredieten van 150 miljoen ten voordele van de gemeentelijke sportinfrastructuur mogen niet onvoorwaardelijk worden uitgedeeld. Ten eerste, pleit ik bij de bevoegde Minister en de leden van de Vlaamse Executieve ervoor te waken voor een medezeggenschap van Vlamingen in de beheers- en bestuursorganen. Ik eis geen expliciete verdeling over Vlamingen en Franstaligen volgens een bepaalde verhouding, maar eis dat Vlamingen de gelden voor de sportinfrastructuur vanuit het Gewest mee kunnen beheren om het probleem van discriminatie in sommige gemeenten te verhelpen.

Een tweede voorwaarde die aan de toekenning van middelen aan de gemeentelijke infrastructuur moet worden verbonden, is dat het personeel dat in contact komt met het Vlaamse

publiek, het kan welkom heten en begeleiden. Ik vraag niet dat zij hun meertaligheid bewijzen via een taalexamen, maar dat zij minstens de inspanning doen om met de Vlaamse sportbeoefenaar te kunnen spreken. Ja, mijnheer Vandenhaute, *sport pour tous*. Dat mag niet bij deze slogan blijven, maar moet een realiteit worden voor iedereen in de stad.

Ik ga er volledig mee akkoord dat BLOSO, en dus Vlaanderen, meer in Brussel, zijn hoofdstad, moet investeren wil het deze waard zijn. Het sportbeleid als gemeenschapsmaterie kan echter onder geen enkel beding naar het Gewest worden overgeheveld. De Vlamingen in de hoofdstad hebben, zoals de Franstaligen, een eigen sportopvatting op basis waarvan wij een specifiek beleid voeren ten opzichte van de scholen, de sociaal-culturele raden en de Vlaamse projecten en zullen dat nooit opgeven. Daarmee ontken ik geenszins dat het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest in 1992 aanzienlijk zal bijdragen tot de verbetering van de kwaliteit van het leven van de Vlamingen en de Franstaligen in deze stad. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — De heer Vandenbussche heeft het woord.

De heer Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, terwijl de heer Vandenhaute het vooral had over de sportproblematiek als zodanig, onderzocht de heer Drouart de financiële aspecten verbonden aan het akkoord dat door de Executieve in het kader van de begroting 1992 werd gesloten.

Ik sta volledig achter de stelling van de heer Vandenhaute dat een sportbeleid onze bijzondere aandacht verdient wanneer wij onze stad leefbaarder willen maken. Dat aspect kan inderdaad bijdragen tot de oplossing van de huidige samenlevingsproblemen, bijvoorbeeld de bestrijding en preventie van de kleine criminaliteit. Het vindt zeker zijn plaats in integratieprojecten.

Hoewel de Gemeenschappen institutioneel verantwoordelijk voor het sportbeleid zijn, moet ik het eens zijn met de heer Vandenbossche die de subsidiëring van sportinfrastructuur, toch wel wezenlijk nodig om een beleid te kunnen voeren, in de grijze zone van Gewest- en Gemeenschapsbevoegdheden situeert. Logischerwijs zou de hele problematiek, dus zowel de infrastructuur als de te maken politieke beleidskeuzes tot de Gemeenschapsmateries moeten behoren. Ik kijk trouwens vol verwachting uit naar de reacties van de voorzitter van respectievelijk de Franse en Vlaamse Gemeenschapscommissie, nu ingevolge de regeringscrisis de afspraak van het begrotingsconclaf van juli jongstleden om samen met de volledige overheveling van het kijk- en luistergeld, de Gemeenschappen fiscale bevoegdheid om opcentiemen op de personenbelasting te vorderen toe te kennen, met uiteraard een speciale regeling voor Brussel, op de helling komt te staan. Het debat ter zake moeten wij zeker op een ander moment eens uitspitten.

Ik kom nu tot mijn opmerkingen over het in de Executieve gesloten akkoord om — dat leren wij uit de pers — de gemeentelijke sportinfrastructuur een subsidie van 155 miljoen toe te kennen. Ik hoop dat de Minister-Voorzitter ter zake enige verduidelijking brengt.

Ik sta volledig achter de eis van de heer Vandenbossche om de investeringen te koppelen aan de door hem gestelde voorwaarden. Ik dring enkel nog aan op de opmaak van een rapport — nadat via een enquête de knelpunten inzake de Vlaamse aanwezigheid in de gemeentelijke infrastructuur werden geïnventariseerd — waaruit de goede opvolging van de vervulling van de voorwaarden blijkt en neem mij voor om, naar aanleiding van de bespreking van de begroting, wat dieper op dit punt in te gaan.

In ieder geval steunt de SP-fractie, gelet op de tijdens de voorafgaande besprekingen geboden ernstige garanties, het in de Executieve totstandgekomen akkoord omdat het bijdraagt tot een betere samenleving van Vlamingen, Franstaligen en anderstaligen in deze stad. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Mesdames, Messieurs, dans son soutien financier à l'enseignement, la Région de Bruxelles a voulu rencontrer deux objectifs. Le premier est évident : la Région veut marquer sa solidarité vis-à-vis du secteur de l'enseignement dont l'importance n'est pas à souligner ici. Le financement et l'avenir de l'enseignement à Bruxelles sont, en effet, des questions fondamentales pour notre Région et qui intéressent — j'aime à le souligner — tous les Bruxellois, quelle que soit leur appartenance communautaire ou linguistique. Un enseignement inadapté finirait par générer des préjudices à l'égard de tous les Bruxellois.

Deuxième objectif : à travers une opération consistant à alléger le budget de la Communauté française en prenant à charge de la Région le financement de certaines compétences, celle-ci a voulu prioritairement financer des services et des équipements qui sont accessibles à tous les Bruxellois, quels qu'ils soient.

Ainsi, la priorité de l'effort de la Région porte, pour 1992, sur une matière qui, si elle apparaît comme monocommunautaire aux termes de la loi, est davantage — et M. Vandebosche et moi-même nous ne nous sommes pas concertés — une matière acommunautaire par nature, c'est-à-dire un service dont ni l'offre ni la consommation ne peuvent être linguistique-ment ou communautairement clichées ou connaître une affectation exclusive. Je ne connais d'ailleurs aucun cas où des discriminations existent, et si elles existaient, il faudrait bien sûr les prouver et en débattre.

Concrètement, pour 1992, l'accord sur le financement de ces matières est le suivant : en premier lieu, un crédit de 155 millions est inscrit en division 16 — Aménagement du territoire — sous l'intitulé « Subsidés aux pouvoirs subordonnés pour l'achat de bâtiments et les travaux de construction, d'agrandissement et de transformations d'infrastructures », et sous l'allocation de base 16.21.63.25. Ce crédit vise à financer le programme d'investissement des infrastructures sportives communales à Bruxelles, étant bien entendu que l'accès à ces infrastructures et leur usage sont ouverts à tous, je le répète.

Deuxième élément de cet accord : de manière provisionnelle, une série de crédits sont bloqués, lesquels au premier ajustement budgétaire régional, pourront être affectés au financement de matières communautaires de manière identique à ce qui a été fait en 1991 et ce, dans le cas où la Communauté française n'aurait pas dégagé les ressources suffisantes liées à l'application de dispositions fiscales nouvelles et de toutes ces dispositions fiscales.

Dans la situation politique actuelle, l'Exécutif a d'ailleurs opté pour la solution des inscriptions provisionnelles, dans la mesure où ses interlocuteurs sont d'ores et déjà quasi en affaires courantes et où les budgets des Communautés seront peu ou prou amendés après les élections législatives et la constitution des nouveaux exécutifs. Cela nous posait de toute manière un problème maintenant, puisque nous sommes les premiers à déposer notre budget.

Voici la liste de ces crédits provisionnels en vue de couvrir ces charges imprévues mais qui pourraient évidemment s'avé-

rer bien réelles, et c'est particulièrement vrai dans le contexte politique actuel.

Je ne m'attarderai pas à l'intitulé des allocations de base et je dirai qu'à la division 11, Développement économique, il y a une ponction de 2 100 000 francs. A la division 12, Equipements et déplacements, il y a une ponction de 13 800 000 francs; à la division 16, Aménagement du territoire, il y a une ponction de 41 400 000 francs; il y aurait une ponction de 11 700 000 francs à la division 17, Monuments et Sites.

Lors du premier ajustement du budget 1992, et en cas de nécessité tel que précisé aux conditions arrêtées, ces montants seront transférés de la manière suivante :

Si la Communauté française devait ne pas disposer de ressources fiscales suffisantes, les ponctions provisionnelles précitées seraient transférées à la division 22 : « Coordination de la politique de l'Exécutif, relations extérieures, initiatives nouvelles », à concurrence de 46 et 23 millions. L'accord précise bien que 155 millions sont d'ores et déjà inscrit au budget et que des provisions de 46 et 23 millions sont prévues pour le premier ajustement.

Il est à remarquer que la dernière allocation de base vise donc le cas échéant, si le financement des matières monocommunautaires françaises devait, encore en 1992, être assuré par la Région de Bruxelles, à garantir en parallèle aux Bruxellois flamands des potentialités de dépenses dans les matières qui leur sont propres. Tel est l'aspect technique et j'espère que le Conseil l'a bien compris.

Ma deuxième considération porte sur le sport en général et sur son rôle pour la santé de nos concitoyens. « Un esprit sain dans un corps sain » : je vous ai bien compris et je n'entends pas digresser sur l'importance du sport, étant convaincu comme vous, monsieur Vandehaute, de son importance.

En ce qui concerne l'année 1991, la Région prend à sa charge les infrastructures sportives communales à concurrence de 22,3 millions.

Mes services ont pris contact avec la Communauté française pour établir un relevé de tous les projets, en tenant compte du fait que nous disposons de 155 millions, augmentés de 22,5 millions qui étaient déjà prévus dans l'accord de 1991.

Quant à l'utilisation qui va être faite de cet argent, il y a lieu, sur base du relevé que nous a transmis la Communauté française, de distinguer plusieurs catégories d'investissements possibles. Pour les grandes infrastructures, 22 dossiers ont été déposés par 13 communes, pour un montant global de 306,712 millions. Pour les petites infrastructures communales, cinq dossiers sont à l'instruction pour trois communes, pour un montant global de 6,745 millions. Pour les petites infrastructures privées, des dossiers ont été introduite par des clubs et ASBL à concurrence de 9,242 millions.

Dans l'état actuel de la situation, il est clair que la Région bruxelloise respectera les décrets de la Communauté française des 20 décembre 1976 et 5 octobre 1986.

Je confirme donc que les grandes infrastructures continueront à être subsidiées à 60 p.c. et les petites infrastructures communales, c'est-à-dire celles d'un montant maximum de 3 millions, à raison de 50 p.c.

L'inventaire établi par les services de la Communauté française fait apparaître que les dossiers déposés sont à des stades différents de procédure. La demande de principe, l'avant-projet, l'instruction administrative, le projet et, enfin, l'accord ferme s'additionnent dans les 306 millions augmentés

des 6 et 9 millions dont je vous ai parlé. Un premier tri doit donc s'opérer en fonction de l'état d'avancement de l'instruction de ces différents dossiers et il convient de déterminer ceux qui seront subsidiés pour 1991 seulement à concurrence de 22,5 millions.

Les autres dossiers continueront à suivre la procédure administrative et seront imputés au budget de 1992 à concurrence de 155 millions.

Dernière précision, la Région ne collabore pas au concours destiné aux communes organisé par la Fondation Roi Baudouin, la totalité du projet étant prise en charge par la Communauté française à raison d'un budget de 5 millions.

En conclusion, pour 1992, la Région bruxelloise a voulu marquer sa solidarité par rapport au secteur de l'enseignement et financer, en priorité, des équipements dont l'usage est ouvert à tous les Bruxellois et qui font cruellement défaut dans notre Région. Elle a voulu également garantir par priorité une série de crédits permettant un financement récurrent par rapport à ce qui s'est fait en 1991, au cas où la Communauté française ne bénéficierait pas des ressources fiscales qui lui avaient été promises, ces montants étant affectés, pour ce qui concerne les 46 millions, à la poursuite des équipements d'auberges de jeunesse. Quant aux 23 millions, qui sont une forme de compensation à l'égard des Flamands de Bruxelles, ces derniers doivent se prononcer sur l'usage qu'ils vont en faire.

Je reprends les questions qui m'ont été posées par M. Drouart, mais vous conviendrez que j'y ai déjà répondu en partie. Je vais néanmoins les reprendre systématiquement.

D'abord, que s'est-il passé en 1991? Résumons-nous une fois pour toutes: 68,5 millions d'interventions réelles au titre de tourisme et de sports, 68,5 millions d'abandon d'activités en Région bruxelloise. Notons que nous devons pas nous sentir culpabilisés ou gênés de cette mesure puisque certaines dépenses prévues faisaient double emploi avec des activités programmées par la Région bruxelloise. J'en veux pour exemple la signalisation touristique. Il est vrai que la discussion a porté sur le solde et il a été convenu avec nos amis wallons, et tout le monde le concédera, que la Communauté française était déjà soutenue par des activités menées à la Région bruxelloise qui profitent à tout le monde, mais qui concernent, par exemple, les programmes d'immigration qui ne sont pas de la compétence directe de la Région bruxelloise. Nous sommes ainsi arrivés à un accord qui ne suscitait l'enthousiasme ni des uns ni des autres, mais qui avait le mérite d'exister.

En ce qui concerne les huit points soulevés par M. Drouart, le chiffre confirmé en faveur des infrastructures communales est donc de 155 millions, mais cela ne se fait pas au détriment d'un autre programme et cela ne mettra pas en danger les initiatives que nous entamons et que nous voulions concrétiser dans d'autres secteurs, notamment pour l'aménagement du territoire, division à laquelle ces 155 millions sont rattachés.

Quelle infrastructure? La question mérite d'être soulevée. Il convient bien sûr que nous ayons au moins un droit de regard dans ce domaine et que nous nous exprimions clairement sur les infrastructures que nous serions amenés à subsidier selon la formule que je viens d'évoquer. J'ai ici la liste de ces dossiers, on y trouve de tout. Certains d'entre eux n'auraient guère eu de chance d'aboutir dans le giron même de la Communauté française pour des raisons techniques diverses. Il ne convient donc pas d'être frustrés parce que 155 millions sont prévus alors qu'il y aurait 306 millions de projets qui sont, pour certains, à un stade très peu élaboré et ne tiennent pas toujours compte des besoins réels ou des contraintes existant en matière d'urbanisme.

Nous y trouvons de tout: des aménagements de terrains synthétiques, des halls de sports, des toboggans nautiques, des pistes d'athlétisme, des courts de tennis, des terrains de hockey, des réfections de toitures, d'infrastructures...

Nous devons juger de l'opportunité de certains de ces projets et de leur conformité avec certaines contraintes d'urbanisme, notamment. Je ne dispose pas encore des dossiers complets; je les ai demandés à la Communauté française qui m'a transmis une liste résumée des demandes qui sont, soit au stade d'avant-projet, soit au stade de projet, soit encore d'instruction administrative.

Il faudra nous pencher sur l'opportunité de certains choix mais cela fait partie des arbitrages qu'il faudra opérer.

Par ailleurs — et cela fait presque double emploi avec la réponse que j'avais donnée auparavant — qui consent le sacrifice budgétaire? Je vous ai donné la ventilation: 155 millions au lieu de 300 millions. De toute façon, les 300 millions n'auraient probablement pas pu être dépensés.

On a aussi employé le mot «bicommunautaire». Je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas ici de bicommunautaire, il s'agirait plutôt d'acommunautaire par nature. Ne confondons donc pas: ces infrastructures ne sont pas devenues bicommunautaires; sinon, cette Assemblée ne pourrait en débattre.

La Communauté française a peu fait jusqu'à présent en matière d'infrastructures sportives à Bruxelles; c'est ainsi que j'interprète la remarque que vous avez faite tout à l'heure. C'est probable puisque 22,5 millions seulement étaient inscrits au budget 91, ce qui me paraît peu eu égard aux besoins, et qui fut d'ailleurs un argument de notre part pour avancer la suggestion des infrastructures sportives à Bruxelles. Aucun ami wallon ne pouvait, en effet, nier que cette somme était relativement dérisoire. 46 millions seront consacrés à la poursuite des programmes d'auberges de jeunesse.

Monsieur Drouart, je ne peux me prononcer aujourd'hui sur l'affectation des 23 millions. Des propositions seront faites par les membres flamands de notre Exécutif.

Pour ma part, je vous répondrai qu'il n'y a pas seulement lieu de souligner les déficiences de la Communauté française en matière d'infrastructures communales sportives à Bruxelles, il conviendrait — on l'a fait — de souligner que le BLOSO fut également défaillant.

Pour conclure, la place de M. Drouart est probablement plus confortable que la mienne pour digresser sur cet accord. C'est d'ailleurs la règle du jeu, j'en conviens volontiers.

Cela dit, il a parlé de «bricolage institutionnel». Je ne voudrais pas tomber dans l'emphase mais je pense qu'il vaut mieux un bon bricolage institutionnel qu'un mauvais divorce et que, Mesdames et Messieurs, c'est peut-être le secret de notre très particulière alchimie communautaire bruxelloise que de devoir trouver des accords où le respect et la culture de chacun se conjuguent avec l'intérêt général de Bruxelles. Je pense que la formule des infrastructures sportives répond en fait à cet objectif puisque ces infrastructures sont utiles à tous. L'accord intervenu a le mérite de respecter chacun.

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhoute.

M. Vandenhoute. — Je remercie M. le Président de l'Exécutif pour l'ensemble des réponses qu'il a apportées à mon interpellation. Il est vrai qu'il existe tout un volet communautaire qui mérite à lui seul un autre débat sur ce dossier relatif à l'épanouissement idéal du sport dans la Région de Bruxelles-

Capitale. Mais là n'était pas, bien entendu, le but concret de mon interpellation.

Deuxième remarque: dans la réponse du Ministre-Président, il a été question à maintes reprises de ponctions, de provisions, de transfusions... Nous essaierons d'être rassurés et attendrons de prendre connaissance du dossier sur ce plan très technique.

Troisième remarque: sur le plan financier, il apparaît que les montants auxquels le Ministre-Président a fait allusion coïncident assez bien avec ceux que j'ai donnés au cours de mon exposé. Je souhaiterais cependant lui poser une question très ponctuelle et pratique en ce qui concerne les subsidiations qui, comme je l'ai dit dans mon exposé, deviennent urgentes et indispensables si l'on veut éviter que certaines infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale ne soient obligées de «mettre la clé sous le paillason». Il pourrait en être ainsi pour certains centres ou, en tout cas, certaines activités.

Sur ce plan des subsidiations, je crois que nous n'avons pas reçu de réponse ponctuelle car il s'agit évidemment d'une question très spécifique à une situation qui peut inquiéter certains municipalistes. Cependant le Ministre-Président est-il prêt à donner une priorité aux dossiers introduits ou à ceux qui devraient l'être?

Si, par exemple, pour une piscine olympique dont la maintenance ne peut plus être assurée à cause de l'infrastructure technique qui doit être renouvelée — je parle d'une piscine très fréquentée qui compte 1,5 million de visiteurs par an et qui rend donc d'indiscutables services, toutes communautés confondues — on ne peut pas faire face aux investissements dans un laps de temps assez court, étant donné que les budgets communaux ne prévoient pas de montants importants sans subsidiations, il est évident qu'un problème se pose.

Peut-on penser à ce sujet que le Ministre-Président de l'Exécutif est prêt, sur ces plans urgents et ponctuels, à donner une priorité à ce type de dossiers?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il va de soi que, dans l'examen des dossiers, nous tiendrons compte des risques de dysfonctionnement grave qui pourraient intervenir faute d'investissements rapides. Cela me semble évident.

Nous tiendrons également compte, bien entendu, de l'état d'avancement des dossiers. Il existe des dossiers qui ne sont pas suffisamment complets pour faire l'objet d'une décision rapide. Certains se sont interrogés sur le fait que nous avons fixé la barre à 155 millions. Pourquoi ce montant? Certains se sont dit qu'il est étonnant de voir que 155 + 46 est égal à 201 millions et que l'on arrive au chiffre fatidique de 200 millions. Il ne s'agit pas du tout de cela. Le hasard fait parfois bien les choses et les 155 millions correspondent en fait à l'addition des projets et avant-projets figurant dans la nomenclature des projets et investissements proposés. Lorsque j'ai analysé les dossiers de la Communauté française, j'ai donc été satisfait de constater que les 155 millions, plus les 46 millions reconduits de l'année passée, donnaient un total de 201 millions! On aurait pu croire qu'on l'avait fait exprès, mais ce n'était pas le cas.

Il est clair que nous allons d'abord prendre en considération les dossiers qui sont les plus complets au niveau administratif. Si une urgence avait été décelée dans une commune, je suppose qu'elle aurait soumis assez rapidement un dossier technique aussi complet que possible et ce dossier aurait dès lors été traité en priorité. Nous serons donc attentifs au problème que vous soulignez et je pense à certaines communes où le fonctionnement de l'infrastructure pourrait être mis en danger faute d'investissements rapides.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Je remercie M. le Ministre-Président pour ses réponses. J'essaye de voir clair dans ce qui a été dit car un certain nombre de choses me sont apparues confusées. Comme vous l'avez dit, un certain nombre de crédits sont effectivement bloqués. Compte tenu de la situation politique, ils pourraient être débloqués lors d'un premier ajustement. Il s'agit de 46 et de 23 millions qui sont inscrits en division 22, «coordination politique». Vous avez cité une série d'autres divisions et un certain nombre de sommes. J'ai, par exemple, pu noter qu'une somme de 13,8 millions a été souscrite en division 12 et qu'une autre de 41,4 millions l'a été en division 16. Ces sommes ont-elles été retirées de ces divisions pour être inscrites en tant que subsides supplémentaires à la division 16 — «subsides aux pouvoirs subsidiés»? Vous me permettez d'être très technique; je le suis car je souhaite comprendre le problème. Ces sommes sont-elles, au contraire, inscrites, elles aussi, de manière provisionnelle? A cet égard, nous découvrons un élément nouveau par rapport à vos déclarations antérieures: les 155 millions seraient également des inscriptions provisionnelles bloquées.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Un crédit de 155 millions est inscrit en division 16 — «aménagement du territoire». Ce qui est inscrit à titre provisionnel ne concerne, en fait, que les sommes de 46 et de 23 millions. Aujourd'hui, le crédit de 155 millions apparaît au budget déposé à la division 16. Il sera donc utilisable dès le vote du budget, et vraisemblablement lors du premier ajustement, si la Communauté française ne dispose pas de ressources fiscales, — nous avons provisionné — 69 millions sont inscrits aux divisions 11, 12, 16 et 17; ils seront affectés à la division 22.

M. Drouart. — Je vous remercie pour cet éclaircissement.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je reconnais ne pas avoir été aussi clair tout à l'heure. A un moment donné, il a, en effet, été question des 155 millions qui se «promenaient» dans l'ensemble. Par conséquent, quatre divisions provisionnent à concurrence de 69 millions les montants qui seront affectés à la division 22 lors du premier ajustement.

M. Drouart. — Monsieur le Président, un autre chiffre me paraît très important. A première vue, nous avons effectivement l'impression que 200 millions — 155 plus 46 — seront versés à la Communauté française. En réalité, nous constatons que la Communauté française pourra «débudgétiser» 22,5 millions. J'imagine qu'elle avait inscrit ce montant dans son budget 1992 ou 1991 et le destinait aux infrastructures sportives en Région bruxelloise. Si nous y ajoutons les 46 millions qui concernent le tourisme social, nous arrivons à peine à une aide de 68,5 millions. Cette aide symbolique est presque ridicule par rapport au trou budgétaire.

M. Moureaux. — Vous n'étiez pas contre!

M. Drouart. — Je suis contre. Vous étiez absent lorsque j'en ai parlé.

M. Moureaux. — Vous tenez deux discours.

M. Drouart. — Je ne tiens pas deux discours, Monsieur Moureaux. Vous conviendrez qu'il s'agit là d'un «bricolage». Je reprends vos propres termes. Vous avez utilisé ce mot lors d'une émission diffusée par une télévision régionale. Il s'agit effectivement d'un «bricolage» qui ne résout pas les problèmes réels. En fait, cette aide symbolique ne sert pas à grand-chose; elle constitue un faux alibi. Les problèmes doivent être résolus par des solutions de fond. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je n'ai nullement l'intention d'ouvrir une polémique, mais puis-je faire remarquer amicalement à M. Drouart qu'il est déconcertant d'entendre deux discours: l'un qui nous reproche de donner trop et l'autre pas assez.

M. Drouart. — Il ne s'agit pas de cela. Le fait de donner pose un certain nombre de problèmes que j'ai soulevés. Ce sont des problèmes institutionnels. Je pense qu'il faut se mettre autour de la table. Nous sommes favorables aux accords de coopération; nous les défendons dans un cadre institutionnel bien précis. Mais entamer ce genre de transfert financier, de débudgétisation, n'est pas une chose simple.

Vous avez envie de laisser croire à l'opinion publique que vous allez résoudre les problèmes de l'enseignement en versant une somme de 68 millions, dérisoire par rapport aux milliards nécessaires. C'est cela qui est triste et lamentable et que nous ne pouvons admettre.

J'ajouterai même une dernière chose que je n'avais pas dite. Le Conseil régional wallon a consenti un effort de 1,2 milliard. Nous sommes contre le principe de cet effort-là, mais au niveau de la Wallonie, un accord précis a été réalisé entre les deux Exécutifs. Dans le cas précis, il n'y a aucun accord précis. Il s'agit de simples transferts budgétaires.

M. le Président. — Je vous rappelle, Monsieur Drouart, que vous aviez la parole pour une courte réplique.

M. Drouart. — Monsieur le Président, j'ai été apostrophé. Le Ministre-Président a eu un second droit de réplique. J'estime donc légitime de pouvoir lui répondre.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, le dernier mot d'une interpellation revient toujours à l'interpellateur, et non au Ministre. C'est dans le règlement.

M. le Président. — Je n'ai pas empêché M. Drouart de répondre. Je demande seulement qu'il n'ouvre pas un nouveau débat.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATIE VAN DE HEER VANDENBOSSCHE TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET COR- RECTE TAALGEBRUIK IN DE DOCUMENTEN VAN DE EXECUTIEVE»

Bespreking

INTERPELLATION DE M. VANDENBOSSCHE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECU- TIF, CONCERNANT «LA CORRECTION LINGUISTI- QUE DANS LES DOCUMENTS DE L'EXECUTIF»

Discussion

De Voorzitter. — De heer Vandebossche heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Vandebossche. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, de Minister-Voorzitter heeft in zijn antwoord op de vorige interpellatie terecht geconcludeerd dat de verhouding tussen de beide gemeenschappen in Brussel dank zij een bijzondere alchimie wordt geregeld. Vandaag kan ik hem toch na de instemming van Vlaamse en Franstalige Collega's in het Bureau interpellieren over een thema dat mij na aan het hart ligt, met name het gebruik van het Nederlands in allerhande documenten als gevolg van de werkzaamheden van de Brusselse Executieve. (*Rumoer in de zaal.*)

Mijnheer de Voorzitter, ofwel ga ik weg ofwel wordt er geluisterd. Zou u stilte in de zaal willen vragen? Dat behoort toch tot uw taken.

Onze instellingen bestaan nu twee jaar en velen moesten met mij een aantal min of meer ernstige problemen inzake het correct gebruik van het Nederlands vaststellen. Een aantal teksten werden onvoldoende, verkeerd of laattijdig vertaald. Herhaaldelijk stemden Nederlandse teksten niet overeen met de Franstalige tekst of werden ze zelf verkeerd vertaald met als gevolg dat Vlamingen en Franstaligen tijdens de besprekingen het over iets anders hadden. Ofwel konden de Vlaamse raadsleden de debatten niet volgen omdat de vertaalde documenten niet voorhanden waren.

Hoewel mijn Vlaamse Collega's en ikzelf begrijpen dat zulke problemen inherent zijn aan het in werking treden van nieuwe structuren — ter zake kan ons geen verwijt treffen — waarschuw ik, namens de CVP-fractie, ervoor dat wij het moeilijk zouden hebben, mochten wij vanaf 1992 nog steeds met dezelfde problemen worden geconfronteerd.

Deze problematiek rijst des te scherper aangezien sommige leden van de Executieve niet alleen nalaten teksten te vertalen, maar zelfs in contact met het publiek of de Nederlandstalige pers het Nederlands niet gebruiken. Zo uitte Staatssecretaris Gosuin in een brief aan de *Gazet van Antwerpen*, zijn verwondering erover dat deze krant zijn overigens uitsluitend in het Frans opgestelde perscommuniqué dat hij naar alle Vlaamse kranten had gestuurd, niet had gepubliceerd. Een dergelijke houding is totaal onaanvaardbaar en zelfs onbeleefd ten aanzien van de Vlamingen.

Taal is communicatie en maakt overleg in verstandhouding of in conflict mogelijk. Kortom, taal is de basis van onze samenleving. Ik herinner eraan dat noch het Nederlands noch het Frans als referentietaal in Brussel mag worden gehanteerd. De gelijkwaardigheid van de taal vormt een prioritaire waar-

borg voor de gelijkwaardigheid van de gemeenschappen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

Mijnheer de Minister-Voorzitter, welke maatregelen zal de Executieve nemen om bij de start van het nieuwe politieke jaar dergelijke wantoestanden te beletten? Heeft de Executieve overigens een na te leven deontologie vastgelegd over het gebruik van het Nederlands ten aanzien van het publiek en de pers? (*Applaus.*)

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik ontken de problemen van vertaling naar het Nederlands, maar ook naar het Frans, niet. Dit probleem is nog delicaat wanneer het om juridische teksten gaat, waarbij een zeer nauwkeurige woordkeuze zich opdringt om te vermijden dat een zelfde woord aanleiding geeft tot een verschillende interpretatie door de twee taalgemeenschappen. U zal wel met mij akkoord gaan dat de verscheidenheid van de behandelde materies en het gebruik van de ermee gepaard gaande specifieke terminologie de taak van de vertaler nog bemoeilijkt.

Over de ordonnantie inzake stedenbouw kan ik u het volgende meedelen. In een eerste fase werd de vertaling van het voorontwerp van ordonnantie toevertrouwd aan een privévertaalbureau. Nadien werd deze onderzocht door de afdeling Wetgeving van de Raad van State die onder meer als opdracht heeft na te gaan of de Nederlandstalige en Franstalige teksten overeenstemmen. Dit werk wordt uitgevoerd door vertalers-revisoren die in principe uit de nodige ervaring kunnen putten.

Aangezien de kwaliteit van de vertaling als niet perfect werd beoordeeld, werd deze bijgewerkt door mijn medewerkers samen met de vertalers van de Raad, wat het mogelijk maakte een onberispelijke tekst aan de Hoofdstedelijke Raad voor te leggen. Ik meen derhalve dat de interpellant ietwat overdrijft wanneer hij beweert dat de kwaliteit van de vertaling de besprekingen in commissie zo bemoeilijkte dat de Nederlandstalige leden het over iets anders hadden dan de Franstalige.

Op uw klacht over laattijdige vertalingen kan ik u bevestigen dat alle documenten van de Executieve moeten worden vertaald vooraleer deze bij de Raad worden ingediend.

Mijnheer Vandenbossche, u formuleerde ook kritiek aan het adres van de heer Gosuin. Ik zal u zijn antwoord in het Frans — jammer genoeg, ik had niet de tijd om de tekst in het Nederlands om te zetten en ben niet bekwaam genoeg om deze voor de vuist te vertalen — voorlezen.

«Le fait d'avoir adressé un communiqué de presse relatif à l'incinérateur en langue française aux journaux néerlandophones, le 3 septembre dernier, constitue un regrettable accident d'ordre technique. Il s'imposait de réagir le plus rapidement possible au contenu inquiétant de l'étude commandée par Greenpeace. Un membre de mon cabinet a donc estimé préférable de communiquer l'information, fût-elle uniquement en français.

Je suis toujours très attentif à la courtoisie qui s'impose dans les relations entre nos Communautés et regrette vivement que vous montiez en épingle un tel incident.

En ce qui concerne le problème plus général que vous évoquez, je vous signale que j'ai lancé le mois dernier un appel à la concurrence auprès des principales universités néerlandophones pour l'adaptation et la correction de traductions néerlandaises de la réglementation en matière d'environnement.»

Je crois savoir à travers ce texte, et tout en souhaitant que l'on n'exagère pas la chose, que M. le Secrétaire d'Etat regrette que ce communiqué ait été envoyé dans de telles conditions.

In ieder geval ligt het voor de hand dat alles in het werk zal worden gesteld om de kwaliteit van de vertalingen daar waar nodig nog te verbeteren.

Wat de deontologie in de Executieve betreft, wil ik eraan herinneren dat alle officiële teksten van de Executieve steeds in de beide talen zijn opgesteld en vertaald worden door de vertalers van ieder kabinet.

Ieder lid van de Executieve moet ervoor zorgen zo goed mogelijk relaties met alle journalisten van welke taalrol ook te onderhouden. Voorts worden persberichten na iedere vergadering van de Executieve systematisch naar de voltallige Belgische pers gezonden in de taal van de betrokken krant, terwijl de leden van de Executieve, de griffie en de leden van de Hoofdstedelijke Raad ze in de beide landstalen ontvangen. In dat opzicht heeft de pers nooit klachten geuit.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION RELATIF AU FONDS BUDGETAIRE INTERDEPARTEMENTAL DE PROMOTION DE L'EMPLOI, CONCLU A BRUXELLES LE 7 JANVIER 1991 ENTRE L'EXECUTIF DE LA REGION WALLONNE, L'EXECUTIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD BETREFFENDE HET INTERDEPARTEMENTAAL BEGROTINGSFONDS TER BEVORDERING VAN DE WERKGELEGENHEID, GESLOTEN TE BRUSSEL OP 7 JANUARI 1991 TUSSEN DE EXECUTIEVE VAN HET WAALSE GEWEST, DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE EXECUTIEVE EN DE EXECUTIEVE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

Algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. de Marcken de Merken, rapporteur.

M. de Marcken de Merken, rapporteur. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, au cours de son exposé introductif relatif au projet d'ordonnance, le Ministre-Président a tout d'abord rappelé que le fonds budgétaire interdépartemental est un programme de résorption du chômage créé par l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982. Il vise à mettre au travail des chômeurs auprès d'institu-

tions œuvrant dans les domaines sociaux et culturels et ce, dans des emplois subventionnables par les Communautés.

Ce programme a été prolongé tant en Région wallonne qu'en Région bruxelloise, jusqu'au 30 juin 1993.

L'accord de coopération qu'il est proposé au Conseil d'approuver trouve sa raison d'être dans les difficultés nées de l'application de deux dispositions de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions.

Le Ministre-Président a, en effet, expliqué que les moyens financiers transférés structurellement aux Régions par l'article 76 de cette loi ont été calculés sur base du critère du lieu de domicile des chômeurs occupés dans le cadre des conventions en cours.

L'article 35 de cette même loi s'interprète toutefois en ce sens que, lors du renouvellement de ces conventions, un autre critère doit être retenu, à savoir celui du lieu de travail, qui est plus approprié en matière de politique régionale de l'emploi.

L'on perçoit aussitôt que l'application pure et simple de ce critère aurait eu pour effet un accroissement sensible des dépenses à charge de la Région de Bruxelles-Capitale, eu égard à la concentration à Bruxelles d'organismes à vocation communautaire.

Compte tenu de cette situation, il a été convenu de répartir la charge globale des emplois FBI francophones entre la Région wallonne et la Région bruxelloise selon une clé 75/25, qui ramène la charge de Bruxelles de 350 à environ 260 emplois sur un total de 1 078 pour l'ensemble de la Communauté française.

Au cours de la discussion générale, un membre a demandé pourquoi il n'y avait pas d'accord de coopération relatif au Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi avec la Communauté flamande.

Le Ministre-Président a répondu que la Communauté flamande n'ayant pas demandé le renouvellement des conventions FBI pour les dix postes qui la concernaient, il n'y avait pas lieu de conclure un accord de coopération avec celle-ci.

Pour le surplus, le Ministre-Président s'est référé à la réponse qu'il avait déjà fournie dans le cadre d'une interpellation relative aux lacunes et carences de l'ORBEM, au cours de la séance plénière du 5 mars 1991.

Le Ministre-Président a aussi précisé que le projet d'ordonnance ne concernait ni les TCT ni les ACS, mais qu'il était prêt à envisager une aide à ces types d'emploi sur la base des droits de tirage de la Région. Il a ajouté que le critère de répartition était déterminé par la loi de financement.

D'autres remarques plus ponctuelles ont également été émises. Je me réfère à ce sujet au rapport écrit.

Je terminerai ce rapport oral en vous précisant que le projet d'ordonnance a été adopté par 8 voix et 3 abstentions.

Je tiens, à titre personnel, à remercier l'ensemble des membres de cette commission ainsi que leurs collaborateurs qui m'ont fait confiance pour ce rapport oral. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Si plus personne ne souhaite s'inscrire dans le débat, je clos la liste des intervenants.

Als er zich niemand meer wil inschrijven voor het debat sluit ik de lijst van de sprekers af.

La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, chers Collègues, le groupe Ecolo ne souhaite certainement pas s'opposer à un texte qui, comme notre rapporteur vient de le dire, permet de ne pas faire porter à notre Région une charge financière accrue dans le domaine du soutien à la promotion de l'emploi dans le secteur non marchand.

La clé de répartition 25/75 retenue paraît assez logique au groupe Ecolo.

Cependant, la discussion en commission nous a montré la complexité de la problématique relative au financement d'emplois lorsqu'une notion de territorialité est introduite dans cette logique qui, au départ, était communautaire.

On pourrait aborder ce problème sous trois angles différents.

D'abord, ces emplois permettent de donner du travail à des personnes qui en sont privées momentanément. Le financement devrait donc effectivement être lié au lieu de domicile, comme le sont les moyens.

Par contre, si l'on considère que le soutien de ces FBI permet de fournir des services très utiles qui ne peuvent être rendus par les structures marchandes, c'est plutôt le critère de la localisation du lieu de travail qui devrait être pris en compte.

Une troisième composante de l'analyse devrait également être retenue: des emplois localisés dans une Région — par exemple Bruxelles — peuvent avoir pour finalité des services rendus dans une autre Région. Cet aspect de localisation du service rendu a un peu été oublié dans les considérants du projet d'ordonnance et de l'accord qui nous est proposé. Ecolo insiste donc pour qu'il soit tenu compte de l'endroit où les services rendus s'exercent effectivement.

C'est particulièrement vrai dans la perspective de l'article 4 de l'Accord de coopération qui inquiète mon groupe. En effet, cet article stipule que «les deux Régions s'engagent à faire correspondre progressivement la répartition des emplois concernés avec la clé de répartition financière». En clair, à terme, Bruxelles perdrait 90 emplois dans le domaine des FBI.

En effet, des 350 emplois actuellement localisés à Bruxelles, on passerait au quart du total de 1 078, c'est-à-dire à 260. Cela nous paraît inquiétant. Ecolo insiste donc pour que l'on tienne compte du terrain réel de l'activité des ASBL et non pas seulement de leur siège social. Lors de la discussion en commission, le Président a déclaré qu'il tâcherait de faire passer cette notion. Je crois que nous devrions y être très attentifs car si une telle précaution n'était pas prise, l'accord pourrait avoir pour conséquence une perte d'emplois totalement injustifiée en Région bruxelloise.

Voilà donc les craintes exprimées par Ecolo vis-à-vis de la logique de l'article 4 de l'Accord de coopération sur lequel nous n'avons plus de prise puisqu'il a été conclu entre les deux Régions.

Un discours du type «chacun ses emplois chez soi» a un relent de repli régionaliste et de calcul de boutiquier un peu mesquin. Il devient d'ailleurs plus marqué lorsque les difficultés financières sont importantes.

Selon Ecolo, le secteur non marchand est très mal traité par les divers Exécutifs, national, communautaires ou régionaux. Peut-être d'ailleurs la Région bruxelloise est-elle celle qui le traite le mieux. Il faudrait donner à ce secteur plus de moyens pour effectuer les missions essentielles qu'il est le seul à pouvoir remplir.

La présente ordonnance n'aborde pas cette problématique, mais indique plutôt que chaque Région semble bien «près de

ses sous» quand il faut soutenir ceux qui, finalement, permettent aux plus faibles de ne pas trop souffrir des illégalités sociales générées par notre société centrée sur le profit.

Si cet accord n'est pas mauvais, se logique ne nous paraît ni très dynamique ni très enthousiasmante. Aussi je confirme la décision du groupe Ecolo — qu'il a exprimée en commission — de s'abstenir sur ce projet d'ordonnance.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je dirai d'abord que notre rapporteur a traduit fidèlement le contenu des débats qui se sont déroulés en commission. Quant à M. Adriaens, il vient de formuler des remarques qu'il avait déjà eu l'occasion de nous adresser. Je crois, de toute manière, que, dans un souci de vigilance, nous pouvons souscrire à ses propos.

Je ne pense pas que l'on puisse ajouter autre chose si ce n'est remercier les membres de la commission et les intervenants du travail qu'ils ont accompli.

M. le Président. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Examen et vote des articles

Onderzoek en stemming over de artikelen

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance tel qu'adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van ordonnantie zoals door de commissie aangenomen.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 107^{quater} de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 107^{quater} van de Grondwet.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'accord de coopération relatif au Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi, conclu à Bruxelles le 7 janvier 1991 entre l'Exécutif de la Région wallonne, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Exécutif de la Communauté française, conformément à l'article 92^{bis} de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, est approuvé.

Art. 2. Het samenwerkingsakkoord betreffende het interdepartementaal begrotingsfonds ter bevordering van de werkgelegenheid, gesloten te Brussel op 7 januari 1991 tussen de Executieve van het Waalse Gewest, de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve en de Executieve van de Franse Gemeenschap, overeenkomstig artikel 92^{bis} van de bijzondere wet van

8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen, wordt goedgekeurd.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. L'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale dépose annuellement, avant le 15 octobre, un rapport relatif à l'application de l'accord de coopération.

Ce rapport est soumis au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Art. 3. De Brusselse Hoofdstedelijke Executieve dient elk jaar, vóór 15 oktober, een verslag in betreffende de toepassing van het samenwerkingsakkoord.

Dit verslag wordt aan de Brusselse Hoofdstedelijke Raad voorgelegd.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. La présente ordonnance produit ses effets le 1^{er} juillet 1990.

Art. 4. Deze ordonnantie heeft uitwerking met ingang van 1 juli 1990.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Le texte de l'accord de coopération figurera au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexe.*)

De tekst van het samenwerkingsakkoord zal in het *Volledig verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlage.*)

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie overgaan.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIF A L'ALIENATION D'IMMEUBLES DOMANIAUX

Discussion générale et demande de renvoi en Commission

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE VERVREEMDING VAN ONROERENDE DOMEINGOEDEREN

Algemene bespreking en verzoek tot verzending naar de Commissie

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, le rapporteur, M. Béghin et moi-même avons souhaité introduire un amendement à ce projet d'ordonnance. Nous pensons qu'il serait utile, pour éviter des débats complexes en séance publique et peut-être un mauvais travail parlementaire, que l'on renvoie ce projet en Commission pour le revoir; dans l'ensemble, se posent des problèmes de lecture et d'interprétation qui me paraissent nécessiter un examen complémentaire par la Commission. Je suggère donc le renvoi de ce projet d'ordonnance en Commission.

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, je me réjouis que le président du groupe socialiste suggère le renvoi de ce projet en Commission. En effet, nous avons nous-mêmes exprimé ce souhait en juillet.

M. Moureaux demande ce renvoi pour pouvoir analyser un amendement provenant des groupes de la majorité. Je souhaite que soient associés à cet examen les amendements que nous avons déposés en juillet, ce qui permettrait de réexaminer l'ensemble du projet, lequel semble mériter de sérieux aménagements.

M. le Président. — Le Conseil marque-t-il son accord sur cette proposition? (*Assentiment.*)

Stemt de Raad met dit voorstel in? (*Instemming.*)

En application de l'article 75 du règlement, nous renvoyons donc le projet en Commission.

Krachtens artikel 75 van het Reglement verzenden we dus het ontwerp naar de Commissie.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE AU ROLE DE BRUXELLES DANS L'ACCUEIL DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Discussion

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE ROL VAN BRUSSEL INZAKE DE VESTIGING VAN DE EUROPESE INSTELLINGEN

Bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution telle qu'adoptée par la Commission et libellée comme suit:

«La Communauté européenne apparaît actuellement comme un pôle de stabilité et de démocratie, appelé à jouer un rôle de modération et d'apaisement dans les nombreux conflits qui affectent ou risquent d'affecter notre continent. Cela implique une politique européenne volontariste, basée sur des institutions solides. Bruxelles est devenue un symbole de celles-ci.

C'est pourquoi le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale tient à réaffirmer la vocation de Bruxelles comme lieu d'accueil des institutions européennes:

— sans aucune prétention hégémonique vis-à-vis de quelque autre cité que ce soit;

— dans le souci de cohabitation harmonieuse entre ses habitants et cette fonction de capitale européenne;

— en veillant à ce que les implantations et extensions des bâtiments et équipements destinés aux institutions européennes se fassent dans le respect des principes énoncés par la Commission des Communautés européennes dans son livre vert sur l'environnement urbain du 27 juin 1990;

— avec la volonté de se montrer accueillante aux personnes des diverses nationalités qui travaillent au sein des institutions européennes et de développer la convivialité entre ces personnes et sa population;

— dans la tradition qui est la sienne de rencontre entre différentes communautés et d'ouverture sur le monde.»

Aan de orde is de bespreking van het voorstel van resolutie zoals door de Commissie aangenomen en dat luidt als volgt:

«De Europese Gemeenschap is momenteel een pool van stabiliteit en democratie, geroepen om een matigende en rustbrengende rol te vervullen in de talrijke conflicten waarmee ons continent wordt of dreigt te worden geconfronteerd. Dit eist een voluntaristisch Europees beleid, gebaseerd op duurzame instellingen. Brussel is daarvan een symbool geworden.

Bijgevolg wil de Brusselse Hoofdstedelijke Raad de roeping van Brussel als vestigingsplaats van de Europese instellingen nogmaals bevestigen:

— zonder enige pretentie tot hegemonie tegenover welke andere stad dan ook;

— om de harmonieuze samenleving tussen haar inwoners en de functie van hoofdstad van Europa te bevorderen;

— ervoor wakend dat deze vestigingen en uitbreidingen van de gebouwen en de uitrustingen van de Europese instellingen gebeuren met naleving van de door de Europese Gemeenschappen in het groenboek over het stedelijk milieu van 27 juni 1990 aangekondigde principes;

— met de wil de personen van verschillende nationaliteiten die in de Europese instellingen werken op te vangen en het samenleven van deze personen en haar bevolking te stimuleren;

— met voortzetting van haar eigen traditie als ontmoetingsplaats voor verschillende gemeenschappen en als open deur naar de wereld toe.»

La discussion est ouverte.

De bespreking is geopend.

La parole est à M. Rens, rapporteur.

M. Rens, rapporteur. — Monsieur le Président, la Commission des Finances s'est réunie, ce midi, pour examiner le texte de la résolution. Ce texte modifié vous a été distribué, je pense. Mon rapport sera donc bref.

Deux des signataires de la résolution ont rappelé que l'initiative en a été prise à la suite de certaines déclarations dont la presse s'est largement fait l'écho à propos de l'accueil réservé aux institutions européennes à Bruxelles. Sans vouloir polémiquer avec qui que ce soit, les auteurs ont estimé qu'il était nécessaire dans ce contexte de réaffirmer, de manière positive et constructive, la vocation de Bruxelles en tant que lieu d'accueil des institutions européennes.

Tout en marquant son accord sur le corps de la résolution, un conseiller considère que les deux premiers alinéas n'ont pas grand-chose à voir avec le reste de la résolution et qu'ils donnent à celle-ci un aspect quelque peu prétentieux. C'est la

raison pour laquelle il n'a pas souhaité contresigner le texte de la proposition.

A la suite de cette remarque, la Commission a examiné s'il n'y avait pas lieu de modifier la rédaction de ces deux alinéas. Tout en comprenant l'esprit dans lequel les auteurs ont rédigé ceux-ci, plusieurs membres ont souligné que le rôle de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe ne s'est pas uniquement affirmé à partir des événements qui se sont déroulés en Europe de l'Est. D'autres ont souligné que les affirmations reprises dans les deux premiers alinéas ont précisément pour objet de donner une raison à la première phrase du corps de la résolution, à savoir la réaffirmation de la vocation de Bruxelles comme ville d'accueil des institutions européennes. Après discussion, la Commission a décidé de supprimer le premier alinéa de la résolution.

Un conseiller a toutefois tenu à préciser qu'il ne pouvait en aucun cas souscrire au texte proposé et qu'il tenait à exposer son point de vue à cette tribune.

Un membre a déclaré que son groupe n'avait adhéré à la proposition que moyennant l'insertion explicite dans le texte que l'accueil des institutions européennes ne se ferait pas au détriment des habitants de Bruxelles. L'implantation doit se faire suivant certains critères, lesquels, il faut le regretter, n'existent pas encore à l'heure actuelle. Il souligne par ailleurs une certaine contradiction dans le texte entre, d'une part, le profil modéré adopté dans le premier tiret par les mots « sans prétention hégémonique » et, d'autre part, l'affirmation d'une vocation à devenir la capitale de l'Europe.

Un des signataires lui a répondu que le texte devait être pris dans son ensemble. La vocation d'accueil ne se veut pas hégémonique. Bruxelles ne souhaite pas rapatrier d'autres institutions qui auraient déjà établi leur siège ailleurs. Toutefois, selon cet orateur, il est important de rappeler cette vocation vis-à-vis de l'extérieur, dans le contexte actuel où un risque réel de « délocalisation » du centre vers l'Europe de l'Est se fait de plus en plus sentir.

La Commission a encore retenu quelques modifications terminologiques, lesquelles ont été reprises dans le texte adopté par la Commission qui vous a été distribué.

La proposition de résolution amendée a été adoptée à l'unanimité des onze membres de la Commission des Finances présents pendant l'interruption de nos travaux, ce midi.

Je tiens à remercier le secrétaire de la Commission qui m'a aidé à rédiger très rapidement ce rapport, puisque la réunion s'est terminée vers 13 heures 45. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Les conseillers suivants se sont inscrits dans la discussion sur cette proposition de résolution: MM. De Decker, Moureaux, Roelants du Vivier, Mmes Nagy et de T'Serclaes, MM. Van Hauthem et Vandebossche.

Je clos ici la liste des orateurs.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais tout d'abord féliciter le rapporteur pour l'excellent travail qu'il a fourni en un temps particulièrement bref.

Je me réjouis également que notre Assemblée puisse aujourd'hui adopter à l'unanimité des groupes politiques reconnus le texte de la résolution qui vous est soumis. Je crois, en effet, qu'il était nécessaire — c'est la raison pour laquelle j'ai fait cette suggestion au Bureau élargi — de provoquer cette initiative dans un contexte qui venait d'évoluer en ce qui

concerne la mission européenne de Bruxelles. Il était nécessaire que nous, assemblée compétente et politiquement représentative de notre région, prenions rapidement attitude sur l'importance du rôle européen que Bruxelles peut et doit jouer. En effet, d'une manière totalement vaine, une polémique s'était tout doucement développée, ou commençait à se développer, à l'initiative de personnes qui n'ont aucune responsabilité au niveau bruxellois, donc pas des mandataires politiques.

Ainsi, certains représentants de la presse ont provoqué une réaction particulièrement violente — et d'ailleurs fort peu utile pour l'avenir de notre Région — d'un Commissaire européen, même si je peux parfaitement comprendre que ce dernier voulait, à cette occasion, préciser un certain nombre d'enjeux.

Indiscutablement, il est dangereux pour l'avenir de notre Région de développer inutilement un sentiment anti-européen quelque peu facile à utiliser, donc démagogique.

Même si nous savons que l'implantation des institutions politiques européennes à Bruxelles n'est pas une chose facile et qu'elle doit se faire avec énormément de considération pour notre population bruxelloise et pour l'environnement de notre Région, j'estime que la présence de l'Europe à Bruxelles est une chance, et que sans elle nous assisterions très rapidement à une désertification économique et sociale de notre Région. En effet, des dizaines de milliers d'emplois sont concernés, et l'apport financier que l'on peut, selon certaines sources, estimer entre 20 et 40 milliards de francs, pourrait être perdu s'il advenait que l'Europe choisisse une autre ville que notre capitale.

On accuse peut-être un peu trop vite la présence de la CEE d'être à l'origine de la hausse de l'immobilier dans notre Région. Je ne dis pas qu'elle n'exerce aucune influence sur l'immobilier, mais je pense qu'on a tort de lui attribuer à elle seule l'évolution de ce marché. Une étude réalisée par le *Cambridge Econometrics* dont *La Libre Belgique* relatait hier les grandes lignes des thèses démontre, par exemple, que dans le domaine du bureau, la Région Bruxelloise se situe au douzième rang des villes européennes, derrière sept capitales et quatre villes qui ne sont même pas des capitales nationales. En effet, les prix se situent à Bruxelles au niveau de 201 écus au mètre carré, derrière Londres à 903, Madrid à 533, Francfort à 498, Milan à 493, Paris Défense à 478, Berlin à 381, Munich à 381, Lisbonne à 364, Rome à 329, Hambourg à 246 et même Dublin à 224 écus. Je souligne qu'il s'agit là de villes n'ayant en leur sein aucune des institutions européennes.

Dès lors, lorsque nous parlons de ce problème, en tant que responsables politiques, nous devons veiller à ne pas provoquer une véritable désinformation.

Si Bruxelles veut être et rester la capitale de l'Europe, elle aura évidemment beaucoup de choses à réaliser et à réussir dans bien des domaines. Cet aspect-là n'a pas été abordé dans cette résolution, mais ce n'est pas nécessairement sa place. Nous devons toutefois être conscients de ce que nous devons être capables de réaliser en matière de propreté, de sécurité de transport et d'environnement, sans oublier un climat positif d'accueil à l'égard des institutions et des fonctionnaires européens, ainsi que des hommes d'affaires qui viennent à Bruxelles parce qu'elle est le quartier général de l'Europe.

A ce propos, le bureau de liaison Bruxelles-Europe qui vient de naître pourra agir efficacement. Il devra notamment informer davantage les Bruxellois sur les avantages de la présence de la CEE à Bruxelles.

Pour réaliser tout cela, mes Chers Collègues, des moyens importants seront nécessaires. A ce sujet je voudrais vous rappeler que je suis persuadé que si notre Région reste limitée

aux dix-neuf communes, nous aurons énormément de difficultés pour financer l'ensemble de ces enjeux. En conséquence, soit nous devons faire appel à l'aide du pouvoir politique national, soit nous devons obtenir l'élargissement de notre Région.

Le texte qui vous est soumis rappelle notre volonté de voir Bruxelles accueillir toutes les institutions politiques de l'Europe, c'est-à-dire le Conseil des Ministres, la Commission et le Parlement européen. En tant qu'élus libéraux, nous ne céderons jamais sur l'ambition d'accueillir le siège du Parlement européen à Bruxelles, car si ce siège devait définitivement s'installer dans une autre ville, le risque serait grand de voir les autres institutions rejoindre à terme le lieu qui aurait été choisi pour installer le Parlement européen.

Je termine en disant que nous devons rester excessivement vigilants dans ce domaine. L'évolution qui se produit pour le moment en Europe de l'Est présente certains risques, étant donné notre situation géographique. Je crois que nous devons faire très attention au rôle futur de Bonn, laquelle perdra sa fonction de capitale de l'Allemagne au profit de Berlin.

Bonn a un potentiel de bureaux qui pourrait faire de cette ville une concurrente particulièrement dangereuse pour Bruxelles.

Restons donc vigilants! Je conclus en me félicitant du fait que nous puissions, à une large majorité, adopter ce texte fondamental. (*Applaudissement sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je n'ai pas l'intention de faire un discours, parce que je ne voudrais pas enlever à cette résolution son poids propre, qui me paraît très important. Il me semble que tout commentaire que je pourrais formuler gauchirait le texte que nous avons unanimement adopté en commission.

Il est important qu'à partir de la suggestion d'Armand De Decker, d'ailleurs soutenue avec beaucoup de conviction par notre Président, les chefs de groupe aient pu élaborer un texte qui recueille l'assentiment de tous ici et obtienne l'unanimité en commission tout à l'heure.

C'est l'acte fondamental de ce qui s'est passé aujourd'hui et qui va tout à l'heure se concrétiser par une adoption, je l'espère en tout cas, à une écrasante majorité, si ce n'est à l'unanimité de ce Conseil.

Il est avant tout réaffirmé que c'est notre Conseil et son Exécutif qui sont les véritables interlocuteurs, qui ont le droit de s'exprimer au nom des Bruxellois sur ce problème. C'est nous qui devons dire comment nous concevons l'avenir de cette Région et la capacité qu'elle a ou non d'accueillir les institutions européennes. Nous dénonçons à quiconque le pouvoir de dire que telle ou telle situation serait ou ne serait pas possible. C'est aux institutions élues qu'il appartient de s'exprimer et de négocier avec qui de droit.

Cette résolution est équilibrée et montre qu'il existe une volonté commune des Bruxellois sur un certain nombre de principes simples. Bruxelles s'affirme comme ayant une vocation de démonstration publique, à l'échelle de toute l'Europe aujourd'hui libérée à l'Est, de la démocratie et des libertés et elle entend jouer ce rôle d'exemple partout. C'est ce destin philosophique et psychologique qui nous donne le droit de parler comme nous le faisons. C'est le premier principe, qui est capital.

Deuxième principe: nous sommes des gens ouverts et accueillants et nous voulons nous ouvrir aux institutions européennes, à tous ceux qui travaillent autour de ce grand projet européen.

Troisième principe, qui complète et harmonise les deux premiers: tout cela doit se faire dans le respect de la population bruxelloise, de ses désirs et de ses besoins.

C'est ce qui a fait cette adhésion que je trouve remarquable et qui a permis aux partis de l'opposition et aux partis de la majorité de faire une synthèse harmonieuse.

Cette synthèse, nous pouvons la présenter aujourd'hui, en front uni, face à l'extérieur, en disant qu'il ne faut pas jouer sur des pseudo-divisions entre Bruxellois. C'est l'ensemble des élus bruxellois qui réaffirment la vocation de notre cité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Chers Collègues, Ecolo a depuis toujours eu une position sans ambiguïté en ce qui concerne l'Europe. Nous sommes très attachés au principe de la construction d'une Europe politique, mais nous sommes tout à fait opposés à l'implantation de toutes les institutions européennes à Bruxelles. L'implantation des institutions qui s'y trouvent déjà a provoqué une véritable catastrophe urbanistique dans une ville qui, faut-il le rappeler, compte trois fois plus de bureaux par habitant que Paris ou Londres. Les retombées économiques de cette implantation n'échappent à personne tout comme les avantages qu'une ville comme la nôtre peut en retirer.

Il y a, d'une part, les avantages culturels qu'on ne peut comptabiliser mais qui sont importants dans une ville aux différentes cultures, aux différentes langues et où différents modes de vie peuvent se retrouver. Il y a, d'autre part, des retombées économiques. Si l'on en croit l'étude de M. Chabert, elles se chiffrent à environ 21 milliards, dont la location d'un million de mètres carrés de bureaux qui se monte à peu près à 3,7 milliards, 5,8 milliards pour l'entretien des services et 2,1 milliards pour des constructions.

En conclusion, c'est avant tout le secteur immobilier qui tire profit de cette implantation européenne à Bruxelles, dont la manne est estimée à peu près à 13 milliards pour la seule région bruxelloise.

Face à ces avantages, que personne ne cherche à contester mais qui sont localisés dans des secteurs très précis, il y a également des dépenses. Je me suis fait un plaisir de relire la réponse du Ministre Jos Dupré à M. Cardoso lorsque ce dernier se plaignait que la Belgique ne faisait pas grand-chose en faveur de l'Europe. On peut trouver, dans les déclarations de M. Dupré, le coût de cette opération pour le contribuable, que ce soit via le budget bruxellois ou via le budget national. Ce coût est assez important et doit être mis en regard de retombées dans des secteurs bien particuliers. M. Dupré parle de la supervision du chantier du Conseil des Ministres réalisé sur un terrain d'une valeur estimée à environ 3 milliards et qui a été cédé gratuitement au Conseil des Ministres, la réalisation des tunnels donnant accès aux bâtiments de la CEE pour 12 milliards et une large participation aux frais de location des bâtiments pour plus d'1,5 milliard par an pendant neuf ans pour les 3 500 fonctionnaires qui quitteront le Berlaymont. Récemment, M. Dupré a même décidé d'aller au-delà, il fait des propositions concernant l'Ecole européenne, la rénovation du Van Maerlant, etc.

Ajoutons que dans une région en butte à des problèmes importants au niveau de son budget, qui perd chaque année des habitants, dont les habitants s'appauvrissent puisque la part de l'IPP diminue par rapport à l'ensemble de la Belgique, toute nouvelle perte d'habitants pose un problème et devrait nous inciter à beaucoup de prudence.

Il ne faut donc pas oublier, lorsque l'on parle de retombées économiques — du reste, personne ne les nie — de prendre également en considération les coûts pour l'ensemble de la collectivité et les conséquences éventuellement néfastes pour l'habitabilité et la viabilité, dans l'avenir. Evidemment, peut-être pas dans l'immédiat, mais il faut parfois penser en termes de développement durable. J'espère que la résolution que nous allons voter vous y amènera puisqu'elle indique que les implantations et extensions des bâtiments se feront dans le respect des principes énoncés par la Commission des Communautés européennes dans son « Livre vert pour l'amélioration de l'environnement urbain ».

Que dit ce « Livre vert »? Il dit: « L'important principe du « développement durable », selon lequel l'exploitation des ressources et du milieu ne doit pas porter atteinte à leur potentiel pour les générations à venir, les implications de ce principe pour la gestion de l'environnement urbain doivent être explorées en détail. »

En conclusion, cela signifie que les décisions d'aujourd'hui ne peuvent pas hypothéquer le futur des habitants de Bruxelles. Comme cela a été répété à plusieurs occasions, la formidable opération immobilière réalisée autour de l'implantation de certaines institutions européennes à Bruxelles s'est faite en partie au détriment de la ville elle-même et de ses habitants. Le quartier du Luxembourg s'est transformé et l'accroissement du secteur tertiaire a eu pour conséquence le dépeuplement ainsi que l'augmentation de la circulation automobile qui aboutit à une grande destruction du tissu urbain.

Les autorités nationales et régionales sont les premières responsables et l'on peut sans doute attribuer une très mauvaise cote à la qualité urbanistique et architecturale du quartier européen de Bruxelles.

Mais il est vrai aussi — et cela est une réponse à M. Cardoso — que les responsables européens ont joué un rôle non négligeable, quoique extrêmement discret, dans la destruction de la ville.

C'est ainsi que les exigences en matière de surfaces de bureaux, de sécurité — voir le déplacement du tunnel sous le bâtiment du Conseil des Ministres — de parkings — voir le tunnel Cortenberg — ou même la construction d'un hémicycle ont été formellement négociées avec les autorités européennes. La questure du Parlement européen a joué un rôle non négligeable dans l'affaire du CIC, tout en restant officiellement en retrait.

Cette attitude vis-à-vis de Bruxelles, de ses habitants, de son patrimoine et de son environnement sont en flagrante contradiction avec la réflexion menée par la Commission elle-même dans son « Livre vert » dont il est question dans notre résolution.

La Commission y dénonce que chaque ville essaye d'attirer un maximum d'entreprises, d'institutions internationales, de services internationaux et d'investissements industriels. Toutes ces mesures sont prises actuellement dans le cadre d'une concurrence aiguë entre les villes. Dans ce contexte, l'environnement et la qualité de la vie des citoyens sont souvent considérés comme accessoires.

Le « Livre vert » propose donc que le patrimoine urbain européen soit protégé parce que le caractère historique que les villes européennes tirent de leurs édifices, monuments, places et tracés de rues confère à chacune d'elles une identité et une dimension spatiale propres.

C'est bien en ces termes que les écologistes bruxellois souhaitent voir réaliser des projets pour leur ville.

Force est de constater que nous sommes loin du compte. Il est assez étonnant de constater que M. le Ministre-Président, notamment, a voulu en ce qui concerne l'implantation européenne, par une analyse simpliste, isoler les écologistes. Ne sont-ils pas contre tout, de toute façon? Isolés aussi les libéraux qui seraient disposés à laisser la ville à n'importe quel promoteur. Au milieu, il y aurait le Ministre-Président. C'est la voix de celui qui agit en tenant compte des intérêts des habitants et des promoteurs.

Dans ce genre de discours, je préfère m'en tenir aux faits qui contredisent les discours. D'abord l'extension du centre Borschette au sujet duquel M. le Ministre-Président a dû nous avouer qu'il fallait avaler des couleuvres si notre ville voulait devenir le siège des institutions européennes.

Dans la rupture d'un contrat passé avec les habitants et qui était garanti par le plan de secteur, et par un PPA, on a accordé un permis de bâtir pour l'extension du Centre Borschette II, en reniant tous les accords passés.

Est-ce cela agir? Est-ce cela faire l'Europe dans le respect des règles? Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est l'analyse d'une décision politique et nous espérons que la résolution que nous voterons nous empêchera à l'avenir de persévérer dans cette voie.

Deuxième exemple: le tunnel Cortenberg. La décision de notre Exécutif est d'ailleurs liée à un événement qui se déroulera probablement, à savoir la démolition de la rue du Trône et l'augmentation, de l'ordre de 35 à 40 p.c. de la circulation dans le quartier du Luxembourg. Cela même, alors que la déclaration de l'Exécutif prévoit une diminution de la circulation automobile dans le centre ville.

Au nom de l'Europe, on va donc encore achever ce quartier qui a pourtant déjà tant souffert du fait de la construction du CIC dans une implantation qui n'est d'ailleurs même pas la meilleure du point de vue de l'urbanisme mais qui est en fait une fabuleuse opération immobilière de 40 milliards liant la COB, la Société générale et d'autres.

Il y a aussi des décisions à venir dans lesquelles on verra si cette volonté de respecter les habitants de Bruxelles se manifesterait conformément à la résolution qui nous est proposée aujourd'hui.

Il s'agit notamment de l'avenir de la gare du Luxembourg, qui gêne considérablement le Parlement européen. On souhaiterait supprimer le bâtiment de la gare du Luxembourg. Les écologistes disent depuis plus de deux ans qu'il faut maintenir le bâtiment de la gare du Luxembourg comme lieu d'accès aux quais. On verra si la Région bruxelloise saura résister à cette formidable pression exercée sous prétexte de l'Europe.

Le dernier dossier qui pourrait être éclairé d'un jour nouveau par notre résolution concerne la rénovation du bâtiment du Berlaymont. Les habitants du nord-est de Bruxelles n'en peuvent plus des chantiers de travaux qui se déroulent dans leur quartier depuis plus de vingt ans. Ils lancent aujourd'hui un cri d'alarme et appellent la Région bruxelloise à ne pas accorder de permis de démolir.

L'avenir nous dira ce qu'il en est des décisions de notre Exécutif.

Autre élément important de notre résolution: le point selon lequel Bruxelles deviendra « lieu d'accueil » d'institutions européennes. J'aurais préféré que l'on conserve le terme « ville »; je suis très attachée à ce qu'est une ville. Un lieu n'est rien, c'est simplement un espace alors qu'une ville représente autre chose. Je sais que l'on a changé ce terme en commission.

Bruxelles serait donc un lieu d'accueil d'institutions européennes sans aucune prétention hégémonique vis-à-vis de quelque autre cité que ce soit. C'est très important car je ne voudrais pas que Luxembourg ou Strasbourg se sentent menacées par le vote de cette résolution.

Je crois que dans le cadre de la décentralisation, il importe que chaque ville puisse profiter des agréments et des désagréments de l'Europe.

M. De Decker. — Mais, alors, il ne fallait pas signer.

Mme Nagy. — Je pourrais encore continuer sur la tradition de rencontre et d'ouverture aux différentes communautés.

Il est important de rappeler que Bruxelles est une ville d'accueil où vivent, non seulement deux grandes communautés nationales, mais aussi des ressortissants en provenance d'Europe et d'ailleurs. On y trouve un esprit de tolérance auquel les écoles bien sûr souscrivent. Toutes ces raisons font que nous voterons en faveur de cette résolution.

M. De Decker. — Vous pensez exactement le contraire de ce que vous dites.

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter M. Rens pour son rapport. Je ne me lancerai pas dans un long discours mais je crois qu'il est important, à ce stade, après avoir entendu ce qui a été dit, de répéter certaines choses et d'illustrer les mots de la résolution déposée par l'ensemble des groupes qui, me semble-t-il, n'ont pas de double sens.

La première chose qui me semble fondamentale est que nous réaffirmions, en tant que Conseil de la Région bruxelloise, un engagement européen qui est, en fait, un engagement pour la démocratie. A travers cela, nous avons conscience du rôle essentiel que joue la Communauté européenne. Son renforcement, qui est attendu prochainement à Maastricht, est certainement nécessaire, non seulement vis-à-vis des peuples de la Communauté européenne, mais de tous ceux qui souhaitent rejoindre un ensemble qui est doté d'institutions démocratiques et d'un ordre juridique propre. Cela figure dans la résolution.

Ces institutions — c'est un fait historique — se sont progressivement rassemblées autour d'un pôle qui est Bruxelles. La logique démocratique veut — comme nous le constatons dans des grands pays fédéraux — que l'Exécutif et le Législatif se trouvent à proximité l'un de l'autre. Ce qui est vrai dans le cas de Bruxelles pourrait l'être dans le cas d'autres villes si elles avaient accueilli, par exemple, le Conseil et la Commission et que le Parlement ne s'y trouvait pas. La logique démocratique doit être respectée.

Que dit, en outre, la résolution qui nous est soumise? Elle constate qu'il n'y a pas de prétention hégémonique de notre part. L'Europe, en effet, s'exprime à travers une multitude

d'organismes et il y a place pour une Banque européenne d'Investissement à Luxembourg; il est également légitime que la Cour européenne de Justice se trouve à Luxembourg et que, demain, une Agence européenne pour l'Environnement s'installe, par exemple, à Copenhague. Strasbourg est un lieu idéal pour le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ou pour la Cour européenne des Droits de l'Homme. Londres est certainement un lieu idéal, en raison de la nature financière de la « City » pour l'installation de la Banque européenne de Reconstruction et de Développement. C'est donc dire que Bruxelles n'a pas une prétention de capitale « à la française » qui concentrerait toutes les institutions mais lorsque nous parlons, à travers cette résolution, des institutions qui doivent se trouver à Bruxelles — je crois que cela n'échappe à personne — il s'agit bien entendu du Conseil, de la Commission qui s'y trouve déjà, et du Parlement qui doit s'y trouver pleinement. Je pense qu'il est difficile de pouvoir trouver d'autres interprétations de ce texte.

Que disons-nous par ailleurs? Nous sommes d'avis qu'il doit y avoir une cohabitation harmonieuse. Cela implique l'intégration de l'Europe dans Bruxelles et non le contraire. Il serait en effet étonnant que les principes contenus dans le Livre Vert ne soient pas respectés, non seulement par nous-mêmes, mais aussi par la Commission européenne puisque c'est elle qui au départ est l'auteur de ce texte qui a été ratifié par le Conseil des Ministres. Par le biais de cette résolution, le Conseil régional s'exprime calmement quant à l'accueil dû aux institutions européennes et à leurs fonctionnaires. A aucun moment, en effet, ni cette assemblée, ni l'Exécutif n'ont perdu leur sang-froid alors que certains représentants de haut niveau de la Commission européenne se sont laissés aller à des propos qui peuvent être qualifiés d'arrogants et d'ingrats face aux nombreux efforts accomplis. Une telle attitude est regrettable.

Je ne souhaite pas entrer dans la polémique. Je pense qu'il convient de se tourner vers l'avenir et de déterminer les actions à mener dès à présent, notamment en ce qui concerne l'implantation des bâtiments destinés à recevoir un certain nombre d'institutions. A cet égard, je me réjouis d'avoir personnellement manifesté depuis longtemps l'intérêt que présente la rénovation du Berlaymont plutôt que sa démolition suivie d'une reconstruction totale. Je me réjouis également en constatant que l'Exécutif suit cette direction de la rénovation. Je sais que les pressions sont nombreuses et que la Commission européenne et ses représentants au plus haut niveau souhaitent disposer d'un nouvel immeuble, totalement reconstruit à la place du Berlaymont après sa démolition et sa décontamination.

A mon sens la rénovation constitue certainement une meilleure réponse et je suis heureux que nous nous engagions dans cette voie. Pendant les quelques années qui nous séparent de la fin des travaux de rénovation de l'immeuble du Berlaymont, les fonctionnaires des Communautés européennes, de la Commission, du Conseil et du Parlement devront également apprendre à vivre dans une ville-région. En d'autres termes, ils devront accepter de ne pas toujours se trouver à proximité immédiate, — 50 ou 100 mètres — l'un de l'autre. Par la force des choses, ils feront l'expérience d'une dispersion à travers notre Région. Nous disposons heureusement de moyens de communication modernes. Les fonctionnaires européens se rendront compte qu'ils peuvent être extrêmement efficaces tout en travaillant dans des bureaux quelque peu éloignés les uns des autres. De telles situations se retrouvent d'ailleurs dans d'autres grands pays. Je n'en veux pour preuve que la ville de Washington où l'Agence pour la Protection de l'Environnement, institution que je connais bien, est située à 12 km du Capitole. Son efficacité n'en est pas pour autant affectée.

Monsieur le Président, notre groupe votera le texte qui nous est soumis et qui a été proposé par l'ensemble des groupes de notre assemblée. Nous souhaitons qu'il puisse être transmis aux autorités compétentes, en particulier aux autorités européennes. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, faire de Bruxelles la capitale de l'Europe est un objectif politique auquel les Bruxellois adhèrent largement. Nous voulons le réaffirmer clairement par cette résolution.

Le sondage réalisé à la demande du groupe PSC en juin dernier a montré en effet que deux Bruxellois sur trois y sont largement favorables. Les Bruxellois sont évidemment en première ligne dans ce dossier. Ne nous trompons pas. Ils savent bien, et notre sondage l'a démontré, que les effets de ce développement sont largement positifs et en termes d'emploi et en termes économiques, mais ils savent bien aussi, et il ne faut pas le nier, que cela engendre inévitablement des problèmes, notamment en matière de logement, de circulation ou d'urbanisme.

Cela signifie clairement que Bruxelles, capitale de l'Europe ne peut se faire sans que l'on tienne compte des légitimes préoccupations des Bruxellois, et c'est notre responsabilité en tant que Conseil régional. C'est aussi pour cette raison que nous réclamons un véritable partenariat entre la Région bruxelloise et le gouvernement national pour la gestion de ce dossier. Je vous rappelle aussi que cette implantation européenne à Bruxelles ne constitue pas la seule présence internationale dans notre Région. Bruxelles est en effet le siège de nombreuses autres institutions et organisations internationales.

On peut ainsi citer, l'OTAN, le Secrétariat de l'Union Economique du BENELUX, le Secrétariat ACP-CCE, le Conseil de Coopération douanière, Eurocontrol, divers groupements d'intérêt européen, diverses organisations internationales non gouvernementales et fédérations d'associations internationales.

Toutes ces institutions et organisations mobilisent autour d'elles une série de fonctions comme journalistes, interprètes, délégations permanentes, missions diplomatiques, etc. qui font qu'au total c'est près de 70 000 personnes qu'elles drainent à Bruxelles alors que les Communautés européennes *sensu stricto* engendrent la présence de 14 500 fonctionnaires européens. On ne peut non plus oublier les 1 560 sociétés étrangères qui ont un siège social à Bruxelles et les 200 centres de coordination des activités administratives, financières et de recherche de sociétés multinationales.

Ces quelques chiffres montrent à suffisance la réalité de la présence internationale dans notre Région et le fait que cette présence ne se réduit pas aux seules Communautés européennes et au personnel qu'elles occupent à qui on ne peut donc imputer toutes les difficultés que connaît Bruxelles aujourd'hui.

Notre Conseil a bien compris et appréhendé cette situation puisqu'à l'initiative de son président, il a décidé de mettre sur pied une Commission exploratoire en vue d'organiser une concertation avec les organismes internationaux publics et privés. Les propos qui ont été tenus ces derniers temps montrent qu'une telle Commission n'est pas simplement utile: elle est indispensable.

Elle nous permettra de mieux appréhender les problèmes spécifiques que connaissent les «internationaux»; mais inver-

sement aussi, elle permettra aux représentants de ces organismes internationaux qui siègeront au sein de la Commission exploratoire de mieux connaître et de mieux comprendre les difficultés que peuvent rencontrer les Bruxellois du fait de l'internationalisation croissante de leur Région. Ils pourront aussi, je pense, mieux qu'aujourd'hui, se rendre compte que leur interlocuteur est aussi, pour beaucoup et principalement, la Région bruxelloise.

Le vote de cette résolution par l'ensemble des groupes politiques a aussi pour le groupe PSC valeur de symbole. Cela démontre que, par-delà des rivalités normales entre groupes politiques, les Bruxellois peuvent se mobiliser autour d'enjeux importants pour l'avenir de leur Région. Pour la plupart d'entre nous, Bruxelles, capitale de l'Europe, est en effet un pari que l'on veut et doit réussir mais pas n'importe comment.

Nous voulons une Europe des citoyens où chaque personne est respectée pour ce qu'elle est, où personne n'est laissé au bord de la route, où les fruits de la croissance ne sont pas l'apanage de certains mais aient des retombées sur l'ensemble de la société. Si Bruxelles veut être la capitale de l'Europe, elle se doit d'être le juste reflet de ces préoccupations. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — De heer Van Hauthem heeft het woord.

De heer Van Hauthem (*op de tribune*). — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Executieve, Collega's, jammer genoeg zie ik mij genoodzaakt de voorspelde unanimiteit te doorbreken.

Reeds tijdens het begrotingsdebat van vorig jaar heb ik mijn standpunt dat Brussel niet geschikt is als vestigingsplaats van alle politieke instellingen van de Europese Gemeenschap toegelicht. Men ziet enkel de voordelen die er ongetwijfeld zijn op economisch vlak, maar nooit de nadelen. Maakt men echter de balans op, dan wegen de negatieve gevolgen door.

Brussel tot hoofdstad van Europa te maken in de zin van vestigingsplaats van alle politieke instellingen van de Europese Gemeenschap is anti-urbanistisch. Verschillende sprekers hebben terecht gewezen op de «kaalslag» in de zogenaamde Europa-wijk met voorheen pareltjes van negentiende eeuwse architectuur. Buitenlanders vragen zich met ongeloof af hoe een stad zo met zijn cultureel patrimonium kan omspringen.

De woonfunctie wordt eens te meer teruggedrongen. De ter zake gemaakte afspraken worden niet nageleefd. De overheid heeft blijkbaar niets geleerd van het Manhattan-project in de Noordwijk want de bouwpromotoren hebben nogmaals vrij spel gekregen voor de Leopold II-laan.

Daarenboven is de concentratie van Europese instellingen in Brussel anti-sociaal. Ik hoef de uit de pan rijzende huur- en woonprijzen niet meer te vernoemen. Wanneer de heer De Decker het heeft over de redelijke kostprijzen voor bureaus, dan moet ik hem onmiddellijk terechtwijzen dat hij de huur- en woonprijzen moet vergelijken met de koopkracht van de bevolking, want elke andere vergelijking ter zake loopt mank.

De voornoemde stijging is te wijten aan de groeiende aanwezigheid van een zeer kapitaalkrachtige bevolkingsgroep die niet alleen bestaat uit EG-ambtenaren. Men hanteert vaak het argument dat de Europese Commissie hier toch al 30 jaar gevestigd is. Maar toen oefende de Europese Gemeenschap nog niet zijn huidige bevoegdheden uit. Zijn macht neemt trouwens toe naarmate Europa meer één wordt. Vandaar dat multinationals, advocatenkantoren en lobbyisten tot dit machtscentrum worden aangetrokken, met als gevolg een strijd om de ruimte en sociale verdringing van de autochtonen.

Brussel wordt voor een steeds grotere groep te duur, zelfs voor de groep met middelhoge inkomens. Hetzelfde fenomeen doet zich voor in steeds grotere delen van Vlaams-Brabant. Jonge Vlaamse gezinnen zijn gedwongen hetzij Brussel te verlaten of zelfs naar het noordelijk deel van Vlaams-Brabant weg te trekken.

Ik voorspel nu reeds dat Brussel een steeds sterker wordende duale samenleving wordt met aan de ene kant kapitaalcrachtigen en aan de andere kant de sukkelaars en een midden-groep die steeds meer uitdunt. In de toekomst zullen nog veel kansarmoedebestrijdingsprojecten moeten worden opgezet.

Dames en heren, de uitdrijving uit Brussel en Vlaams-Brabant heeft ook een ander gevolg, wat meteen mijn derde reden is om deze resolutie af te wijzen. Brussel hoofdstad van Europa is anti-Vlaams en dient het Vlaamse belang in en rond Brussel helemaal niet. Dat moet toch duidelijk zijn. Zo zullen de Vlaamse Kamerlijsten bij de volgende verkiezingen waarschijnlijk twee zetels verliezen. Immers, omwille onder meer van de sociale druk van de woonprijzen verlaten jaarlijks ongeveer 10 000 tot 15 000 Vlamingen Brussel. Bovendien neemt het Franstalige overwicht, voorheen enkel in de zuidelijke gemeenten, nu ook in de noordwestelijke gemeenten Jette, Koekelberg en Ganshoren die naar Brusselse normen nog vrij Vlaams waren, toe. Daarenboven versterken de andere nationaliteiten die zich in Vlaams-Brabant vestigen, de francofonie. Wij moeten ons vooral geen illusies maken: de eurocraten en andere buitenlandse werknemers die hier als gevolg van de aanwezigheid van Europese instellingen verblijven, hebben geen enkele voeling met noch respect voor de cultuur en de taal van de autochtone inwoners. Wanneer het FDF altijd gezegd heeft dat Europa de francofonie in Vlaams-Brabant zal redden aangezien de taalhomogeniteit die alle Vlaamse partijen nog altijd verdedigen, wordt doorbroken, dan moet dit toch voor de Vlaamse partijen een voldoende waarschuwing zijn om neen te zeggen tegen Brussel hoofdstad van Europa.

M. Cornelissen. — Votre homogénéité est artificielle. Il y a 120 000 francophones dans la périphérie bruxelloise.

De heer Van Hauthem. — Wel, mijnheer Cornelissen, dat moet u aan de andere Vlaamse partijen zeggen. Ik heb niet de faciliteiten uitgevonden en ze evenmin gebetonneerd. Ik zeg enkel dat de Vlaamse partijen enerzijds de taalhomogeniteit van Vlaams-Brabant belijden en anderzijds een project steunen dat die taalhomogeniteit naar de maan helpt. Met de geleidelijke verfransing van Vlaams-Brabant zullen onvermijdelijk vroeg of laat de grenzen van Brussel ter discussie worden gebracht. Trouwens, ik had deze woorden nog niet op papier gezet of de heer De Decker komt hier verklaren dat wanneer Brussel de hoofdstad van Europa wordt met alle politieke instellingen van de EG, de grenzen van Brussel ter sprake zullen worden gebracht. Brussel hoofdstad van Europa is het breekijzer waarmee men de grenzen van Brussel zal willen openbreken.

Wanneer men dan in die context ook nog denkt aan de toekenning van het stemrecht in een eerste fase aan EG-onderdanen, nadien aan niet-EG-onderdanen, dan voorspel ik dat de Vlamingen op korte termijn in Brussel politiek van de kaart zullen worden geveegd.

Dames en heren, dit is geen pleidooi tegen de Europese eenmaking. Integendeel. (*Protest van de heer Vandenbossche.*) Het Vlaams Blok vindt Brussel niet de geschikte vestigingsplaats van de Europese instellingen. Zoek een stad — er zijn er nog veel in de wereld — waar de communautaire gevolgen nihil zijn. Een dergelijke concentratie van instellingen betekent

een gevaar voor Brussel als stad in het algemeen en voor de Vlamingen in Brussel en in de rand in het bijzonder. Het kan zijn dat wij wanneer het Europese project niet doorgaat, een stukje welvaart opgeven, maar identiteit gaat vóór op welvaart. Wij zijn geen masochisten: wij willen geen Vlaams doodvonnis tekenen. Ik zal bijgevolg tegenstemmen.

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, ik zal hier geen polemiek aangaan over taaltoestanden, maar mijn standpunt over deze resolutie toelichten.

Zoals u wellicht hebt gemerkt, behoor ik niet tot de ondertekenaars van deze resolutie. Na de tekst, die ik pas vanmorgen ontving, aandachtig te hebben gelezen, de werkzaamheden in de commissie van deze middag te hebben gevolgd en de uitleg van een betrokkene en van de indieners te hebben gehoord, moet ik bekennen dat ik nog altijd in het duister tast over de bedoeling, de pointe van deze resolutie.

Sommigen, onder andere de heer De Decker, zien in de goedkeuring van de tekst een antwoord op Cardoso en menen dat zij daardoor duidelijk de roeping van Brussel als hoofdstad van de Europese Gemeenschap, waar al haar politieke instellingen zijn gevestigd, aantonen. Een dergelijke stelling kan ik niet goedkeuren.

Leden van Ecolo, waarmee ik uiteraard het gedachtengoed deel, ...

De heer Vandenbossche. — en met het Vlaams Blok!

De heer Cauwelier. — ... verklaarden mij echter met tegenzin te zullen ja stemmen. Zij menen immers dat met de aanhef van de heer De Decker de kous nog niet af is. Waar het volgens hen op aankomt, is dat Brussel volgens het Groene Boek van de Europese Gemeenschap moet worden uitgebouwd, in respect voor de lokale bevolking, wat schitterend verwoord werd door mevrouw Nagy.

Ik ben ervan overtuigd dat de Raad nu geen resolutie moet goedkeuren ter bevestiging van de rol van Brussel voor de Europese Gemeenschap. Genoeg voorvechters, bijvoorbeeld Eerste Minister Martens, verdedigen reeds luidkeels dit thema. Wel moet onze Raad erop waken dat Brussel als hoofdstad van Europa een leefbare stad wordt voor de Brusselaars.

Dat ieder deze dubbelzinnige tekst volgens zijn opvatting kan interpreteren, is onaanvaardbaar. Ik zal bijgevolg tegenstemmen.

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Executieve, collega's, de goedkeuring van het voorstel van resolutie over de functie van onze stad is, gelet op de rol die België in Europa heeft te spelen, goed voor de Brusselse instellingen, de Brusselaars en de evolutie in Halle-Vilvoorde.

Ik ben het eens met de stelling van vorige sprekers dat het debat over de Europese functie van Brussel ook hier moet worden gevoerd aangezien het, net zoals het nationaal niveau, de andere regio's Vlaanderen en Wallonië en ons Brusselse Gewest ten goede komt. Vergeten wij niet dat wij rechtstreeks en democratisch verkozen werden door onze medeburgers en derhalve politieke zeggenschap kunnen uitoefenen, wat niet wegneemt dat ook andere beleidsniveaus zich hierover zullen

moeten uitspreken. De CVP-fractie zegt derhalve ja aan Europa.

Voor de inwoners van Brussel betekent Europa welvaart op economisch — bijvoorbeeld ingevolge de uitbreiding van die dienstenfunctie van Brussel —, sociaal — de verbetering van de levensstandaard — en cultureel — ingevolge onze multiculturele samenleving — vlak.

Wij moeten echter oog hebben voor de belangen van de inwoners. De stadsfuncties als huisvesting, milieu, verkeer en openbaar vervoer moeten ondanks de vestiging van alle Europese instellingen worden gevrijwaard. Derhalve moet worden gestreefd naar een evenwicht tussen de Europese dimensie en de eigen Brusselse aspecten.

Ik beklemtoon nadrukkelijk dat de grenzen van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest niet bespreekbaar zijn. Ik pleit bijgevolg voor overleg tussen het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest en Halle-Vilvoorde die samen de komst van de Europese instellingen moeten voorbereiden. Daardoor zou de door sommigen als agressief beschouwde houding van de eurocraten plaats maken voor een geleidelijke aanpassing en inpassing aan en in de Brusselse regio en het Vlaamse landsgedeelte.

Ik wijs er de heer Van Hauthem op dat hij bang lijkt voor zijn eigen schaduw. Dat hij Brussel kapot wil, hebben wij geleerd uit zijn diverse toespraken. (*Protest van de heer Van Hauthem.*) Mijnheer Van Hauthem, uw argumenten zijn drogredenen. U gooit een prachtige toekomst, ook van Vlamingen, in de weegschaal door uw negatieve houding. U begint al te spreken over rijke en arme Vlamingen en voert daarmee de klassenmaatschappij die pas in het Oostblok is afgeschaft, hier in.

De heer Van Hauthem. — Wat u beweert, is belachelijk.

De heer Vandebossche. — Ten aanzien van de heer Cauwelier kan ik alleen maar vaststellen dat hij de diepe kloof tussen Agalev en Ecolo bevestigt. Met de stemming zal blijken dat hij eindelijk de hypocrisie van de eenheid tussen beide fracties opgeeft. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — De bespreking is gesloten.

La discussion est close.

Straks stemmen wij over het voorstel van resolutie.

Nous passerons tout à l'heure au vote nominatif sur la proposition de résolution.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Chers Collègues, je vous propose de passer aux questions d'actualité et de reporter les questions orales après les votes. (*Assentiment.*)

Indien de vergadering ermee akkoord gaat, behandelen wij nu meteen de dringende vragen. (*Instemming.*)

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. SIMONET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LES COÛTS DE L'INAUGURATION OFFICIELLE DU BOULEVARD LEOPOLD II

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SIMONET AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN OVER DE PRIJS VAN DE OFFICIËLE OPENING VAN DE LEOPOLD II-LAAN

M. le Président. — La parole est à M. Simonet pour poser sa question.

M. Simonet. — Monsieur le Président, comme chacun les sait le samedi 5 octobre 1991, s'est déroulée en grandes pompes l'inauguration officielle du boulevard Léopold II.

Cette manifestation de prestige aurait coûté, selon certaines sources, la somme de 5,5 millions de francs. Ce chiffre est-il exact?

Le Ministre peut-il me préciser quelle quotité de ce budget a été prise en charge par la Région — et donc par le contribuable bruxellois — et à combien s'est élevée l'intervention des sponsors privés qui ont participé au financement de l'événement?

Puis-je, par ailleurs, connaître le nom des principaux sponsors?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai l'honneur d'informer l'honorable membre qu'en sa séance du 20 juin 1991, l'Exécutif a approuvé une proposition d'intervention dans les coûts d'inauguration du boulevard Léopold II.

Cette intervention visée favorablement par l'inspection des finances a fixé l'intervention régionale à 2 500 000 francs.

Le sponsoring a couvert le solde à concurrence de 2 357 000 francs.

Je suppose que vous avez pu découvrir leurs noms lors de la manifestation puisqu'ils sont apparus lors du feu d'artifice. Je n'ai pas les noms sous les yeux mais je suis prêt à vous les communiquer plus tard puisqu'ils ont été rendus publics. J'avoue ne plus me souvenir si vous avez assisté ou non à cette manifestation. Je me réjouis que celle-ci ait connu un vif succès populaire, témoin de l'attachement des Bruxellois à la rénovation du boulevard Léopold II. Les riverains ont attendu plus de trente ans le jour où les travaux seraient terminés.

Nous voyons les résultats concrets de notre politique de cicatrisation qui commence à porter ses effets.

Il était normal, Monsieur le Président, Chers Collègues, de l'avis de tous les observateurs, de marquer ce jour par un événement digne de l'effort consenti par les habitants et les divers milieux concernés.

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, si je ne m'abuse, ne doit-on pas normalement répondre aux questions d'actualité sans notes?

M. le Président. — L'esprit est que les questions soient posées sans notes et que les réponses soient données sans notes également.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE HEER HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, EN AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID OVER DE ONLANGS VERSOEPSELDE EXPLOITATIEVERGUNNING VAN DE VERBRANDINGSOVEN, ZODAT DE DAGELIJKSE UITSTOOT VAN KANKERVERWEKKENDE EN ASTMABEVORDERENDE STOFFEN ONGEHINDERD KAN DOORGAAN

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CAUWELIER A M. HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, ET A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU SUR LE RECENT ASSOUPLESSEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION DE L'INCINERATEUR ET LA POURSUITE, SANS ENTRAVES, DES EMIS- SIONS QUOTIDIENNES DE PRODUITS CANCERIGENES ET ASTHMOGENES QUI EN RESULTE

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Staatssecretaris, Collega's, de jongste dagen verschijnen alarmerende, misschien terzelfder tijd hoopvolle, berichten in de pers.

Vrij onlangs zouden er metingen van de uitstoot van de verbrandingsoven in Neder-Over-Heembeek zijn verricht. Ieder die de vragen leest van het Bulletin, weet dat ik ter zake al lang tevergeefs correcte antwoorden probeer te krijgen, wat eens te meer bewezen wordt in het jongste nummer van gisteren. De uitslag van de metingen wordt niet aan de bevolking meegedeeld hoewel de boevoegde Staatssecretarissen in de pers het tegendeel beweren.

Naar verluidt zouden de metingen de vaststellingen van Greenpeace — ik heb het niet over hun projectiemodel — dat er zeker 14 maal meer zoutzuur dan het voor de gezondheid toegelaten gemiddelde uit de oven ontsnapt, staven. Dus de volksgezondheid is in gevaar.

Ik kom nu tot mijn eigenlijke vraag. Volgens de media zou de Executieve onlangs de exploitatienormen die nog door een voorganger werden vastgelegd, hebben teruggeschoefd. Betekent dit dat de Executieve deze saneringen bij gebrek aan geld tot 1996 uitstelt? En dat de oven ondertussen maar kankerverwekkende stoffen blijft spuwen? Of is de Executieve het eens met Greenpeace dat zelfs een subsidie van één miljard om de drie bestaande ovens op te kalefateren, niets uithaalt en het geld beter in andere projecten wordt gepompt? Met andere woorden, zal de Executieve de drie ovens afbouwen en recyclage en andere projecten subsidiëren? Dan vind ik dit goed nieuws.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, l'usine d'incinération des immondices est soumise, depuis sa mise en service, à un permis d'exploiter qui impose des normes d'émission. C'est ainsi que dès le départ, l'usine a été équipée d'électrofiltres qui permettent de respecter une norme de 100 mg/Nm, considérée comme sévère à l'époque.

Le respect de ces normes est vérifié périodiquement et les données disponibles montrent que l'on se situe bien en dessous grâce aux équipements en place.

L'application des nouvelles normes européennes s'effectue selon l'échéancier prévu par la directive européenne. Le délai d'application prévu au niveau européen témoigne:

- a) De l'inexistence de danger pour la population;
- b) De l'importance des installations complémentaires d'épuration qui impliquent un investissement de l'ordre du milliard de francs et un délai de construction de trois ans.

Par ailleurs, plusieurs études ont été menées en 1986, 1987 et 1988 pour déterminer l'impact de l'incinérateur sur la qualité de l'air à Bruxelles.

Ces études ont été synthétisées par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement qui a produit un rapport détaillé sur la pollution créée par l'incinérateur.

Je puis en tout cas vous dire que le rapport montre que les données transmises par Greenpeace relèvent de la désinformation; Ce rapport sera présenté à l'Exécutif et rendu public dès demain.

La modification de l'arrêté d'exploitation décidée par l'Exécutif tient compte de ces deux réalités. Elle s'inscrit, par ailleurs, dans la volonté de ne pas réduire la capacité disponible d'incinération proche de la saturation pendant la période de démarrage d'une politique de stabilisation de la production des déchets couplée au développement du tri-recyclage qui devrait permettre de détourner de la filière incinération près de 80 000 tonnes par an, d'ici quatre ans, et d'éviter la construction d'un quatrième four pour rencontrer les nécessités d'élimination des immondices.

Enfin, laissez-moi souligner que le climat «d'alarmisme», de catastrophisme qui entoure le traitement de ce dossier s'il peut appâter d'aucuns, ne sert certainement pas l'analyse objective de la situation et la mise en place de solutions rationnelles telles que l'Exécutif les prône actuellement, pas plus qu'il ne sert à conscientiser le citoyen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER DESIR, MINISTER VAN HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE ORGANISATIE VAN DE PUBLIEKE ENQUETE OVER HET STREEKPLAN TER VOORKOMING EN TOT BEHEER VAN DE AFVALSTOFFEN

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, M. Gosuin vient de dire à l'instant que la solution au problème de l'incinération

des déchets — qui reste un problème de santé publique grave — consisterait en la mise sur pied progressive d'un tri-recyclage, valorisation et prévention des déchets à la source.

Or, certaines informations font état d'un nouveau et inquiétant report de la date de l'enquête publique relative au plan de gestion et de prévention des déchets.

M. le Secrétaire d'Etat peut-il confirmer ou infirmer cette nouvelle de report de l'enquête, laquelle devait commencer le 22 octobre, en donner les raisons et me faire part de la date, que j'espère définitive, de cette enquête ?

J'ajouterai une petite question subsidiaire; elle consiste à savoir quelles sont les retombées financières de ce plan déchets. En effet, le 13 juin, M. Désir me répondait à une question similaire en soulignant que les implications financières de ce plan seraient déjà contenues dans le budget de 1992. J'espère, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que vous m'infirmez cette nouvelle car, si tel était le cas, cela signifierait que l'enquête publique que l'on va lancer n'a aucun sens et que l'on ne tiendrait nullement compte de l'avis de la population puisque ces sommes seraient déjà inscrites au budget avant même que l'enquête n'ait eu lieu.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat, qui répond en lieu et place de son collègue, M. Désir.

M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, la question de l'honorable membre est tout à fait pertinente mais je tiens d'emblée à le rassurer.

L'enquête publique sur le projet de plan relatif à la prévention et la gestion des déchets en Région bruxelloise débutera, si l'Exécutif le confirme demain, le 2 décembre 1991 et ce pour une durée de 60 jours, conformément à l'arrêté de l'Exécutif du 5 septembre 1991 établissant les règles de l'enquête publique relative à la planification de la prévention et de la gestion des déchets.

La fin de l'enquête publique est donc normalement prévue le 30 janvier 1992.

Le report de la date de l'enquête publique relative au plan «déchets» a été provoqué par un événement essentiel. Si nous n'avions pas reporté cette date, vous nous auriez sans doute interpellé à ce sujet.

Nous avons estimé que, suite aux élections nationales anticipées, prévues le 24 novembre prochain, il aurait été malsain et dommage que le débat sur le devenir des déchets à Bruxelles se déroule en période de campagne électorale. On aurait peut-être même pu me reprocher un manque de respect de la déontologie. Vous savez, en effet, que cette période est propice aux passions et non aux vrais débats. C'est pourquoi l'enquête publique est reportée juste après les élections, afin qu'elle puisse se dérouler dans la sérénité.

En ce qui concerne le vote du budget 1992, il est vrai qu'il contient par précaution, les propositions budgétaires inscrites dans le projet du plan des déchets, mais vous devez savoir également que les moyens budgétaires nécessaires à l'exécution du plan déchets reposent entièrement sur les moyens financiers disponibles.

Comme vous le mentionnez à juste titre, le budget 1992 ne peut déjà tenir compte de l'avis de la population. Cependant, je crois aussi que vous nous auriez interpellé si nous n'avions pas prévu dans le budget 1992 des montants pour une politique de prévention et de gestion des déchets. A la fin de l'enquête

publique, nous verrons s'il y a lieu de modifier les grandes orientations politiques du plan «déchets» choisies par l'Exécutif et, par là, les orientations budgétaires prises.

La presse a déjà fait écho de ce que contient le plan et je pense qu'il ne peut avoir que votre soutien et celui de la population puisqu'il présente une alternative crédible à la politique actuelle des déchets et s'inspire très largement de ce qui se passe dans de nombreux pays étrangers qui sont à la pointe en la matière. Ce réalisme s'inscrit également dans le cadre des moyens financiers limités qui sont ceux de notre Région.

Si, par hasard, la population plébiscitait l'incinération des déchets comme seule solution à la gestion des déchets, ce que je ne crois pas, nous aurons le loisir de restructurer le budget 1992 dès le début de l'année prochaine puisque l'enquête publique sera terminée fin janvier.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME NAGY A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LES COMMANDES DE BUS POUR LA STIB

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER THYS, MINISTER VAN OPENBARE WERKEN, VERKEER EN VERNIEUWING VAN DE AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE VOOR DE MIVB TE BESTELLEN BUSSEN

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la commande de soixante autobus sera entérinée très prochainement par le conseil d'administration de la STIB. Le comité de gestion de la STIB propose l'achat de bus équipés de moteurs diesel classiques.

Lorsque ces bus seront livrés en 1993, ils ne seront pas conformes aux normes européennes en matière de pollution atmosphérique. Ils le seront encore moins aux normes applicables à partir de 1996. Dès lors, ces autobus dont la durée de vie est d'environ quinze ans seront non conformes.

Quelle a été l'attitude de votre chargé de mission qui vous représente directement et qui siège de plein droit au comité de gestion de la STIB? Par ailleurs, pouvez-vous me dire si vous considérez qu'il est normal de commander en 1991 des autobus qui ne seront plus conformes aux normes européennes en matière de pollution atmosphérique et ce, dès leur livraison?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, dès ma prise de fonction, j'ai marqué, d'une part, un vif intérêt pour les différentes démarches dans le domaine de la recherche de carburants alternatifs pour les véhicules de transport public et, d'autre part, j'ai veillé à entamer progressivement le remplacement des bus actuels fort anciens, peu confortables et relativement polluants.

J'ai veillé à ce que la Région de Bruxelles-Capitale soit à la pointe des recherches dans ce domaine. En collaboration avec mon Collègue, Vic Anciaux, différentes filières ont été

examinées: la filière au gaz, la filière à l'hydrogène et les piles à combustible. Du résultat des différentes études réalisées, il apparaît que la meilleure solution applicable à court terme est le moteur au gaz naturel. En date du 19 juin 1991, j'ai notifié ces résultats au présidents du conseil d'administration de la STIB.

En ce qui concerne la conformité des nouveaux bus aux normes européennes en matière de pollution atmosphérique applicables au 1^{er} janvier 1993, mon chargé de mission a, à ma demande, interrogé les organes de gestion de la STIB.

Je peux vous confirmer que les soixante nouveaux bus sont d'ores et déjà en dessous des normes minimales CEE précitées, pour les émissions de suie, les rejets d'hydrocarbure et de CO. Il faut cependant constater que les rejets en oxyde d'azote sont encore légèrement supérieurs aux futures normes européennes. A ce propos, la STIB m'indique qu'à ce jour aucun motoriste, aucun constructeur de moteurs européen n'est susceptible de livrer des moteurs respectant les normes CEE dans leur totalité.

Dans le même esprit, je signale à l'honorable membre que j'ai mandaté mon chargé de mission auprès de la STIB pour que l'appel d'offre européen pour cent quatre-vingt bus, qui sera prochainement lancé par la STIB, impose la conformité des moteurs aux normes CEE dans leur totalité. Par ailleurs, cet appel d'offre devra également imposer comme variante obligatoire pour dix à vingt bus, un moteur au gaz naturel, à titre d'alternative.

Cela démontre clairement ma volonté d'imposer des normes de qualité dans les transports en commun bruxellois, dans toutes leurs composantes.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LA CEREMONIE DE POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA STATION D'EPURATION SUD

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER DESIR, MINISTER VAN HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE PLECHTIGHEID BIJ DE EERSTESTEENLEGGING VOOR HET ZUIVERINGSSTATION ZUID

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, les 75 conseillers régionaux ont reçu une aimable invitation de M. Désir à venir ce matin à 11 heures 30 assister à la pose de la première pierre de la station d'épuration sud.

N'ayant pu assister à cette cérémonie, j'aimerais savoir si cette première pierre a été déposée à côté, devant ou derrière l'autre première pierre qui trône déjà là depuis deux ans et demi. Je rappelle que celle-ci avait été déposée par M. Valckeniers et que depuis lors, elle se trouve dans un champ d'herbes folles. A moins qu'on n'ait pris la précaution d'enlever la première pierre!

Question subsidiaire, la Région a-t-elle acheté une série de premières pierres de manière à pouvoir en déposer une à cet

endroit à l'occasion de chaque période électorale? (*Sourires dans l'assemblée.*)

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir. — Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, j'ai effectivement convié les membres de l'Exécutif et les membres de ce Conseil ainsi que la presse, à m'accompagner ce midi, pour ce geste symbolique de la pose d'une première pierre. Je précise n'avoir pas remarqué d'autre pierre au même endroit. Quoi qu'il en soit, l'esprit constructif et la volonté d'aboutir à une solution ont permis, moins d'un an après la signature de l'accord pris avec la Région flamande, d'atteindre l'objectif que je m'étais fixé, à savoir dès 1991, avant la fin de l'année, l'exécution des premiers travaux de construction de la station d'épuration proprement dite dans la zone sud.

Cet accord portait sur l'ensemble des modalités pratiques d'exécution ainsi que sur la participation financière de la Région flamande au financement des travaux — ce qui n'avait pas été obtenu précédemment — ainsi qu'aux frais de fonctionnement et d'entretien des installations d'épuration. Une solution aux problèmes posés par l'élimination des boues a également été apportée lors de la signature de cet accord. Celui-ci représente un budget d'investissement qui sera probablement de 20 milliards de francs d'ici 1998.

Le choix de la date de pose de la première pierre a été déterminé par des contraintes techniques liées aux différentes étapes du chantier. On pose en effet la première pierre au moment où le bâtiment proprement dit démarre.

S'il y a eu une autre première pierre il y a deux ans et demi, je puis vous assurer que c'était sans rapport avec le bâtiment commencé aujourd'hui. Le déroulement du chantier prévoyait le battage des pieux avant que les fondations du bâtiment proprement-dit puissent être construites. Ce battage de pieux vient de s'achever et c'est donc fort logiquement que j'ai eu le plaisir de poser ce midi la première pierre du bâtiment et des laboratoires de la station de Bruxelles sud.

Il est vrai que le chantier avance à très bonne allure grâce à des conditions climatiques favorables et à l'efficacité de l'administration, des bureaux d'études et de l'entrepreneur.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LA SOIREE DE RENCONTRE ORGANISEE PAR LE GOETHE-INSTITUT LE 14 OCTOBRE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE OP 14 OKTOBER DOOR HET GOETHE-INSTITUT GEORGANISEERDE ONTMOETINGSVOND

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, nous avons tous pris connaissance des accords intervenus entre notre Région et la ville de Berlin, qui ont eu lieu en septembre de cette année. Le Ministre Chabert s'était rendu à Berlin pour

la signature de cet accord et cet événement avait été merveilleusement relayé par tous nos organes de presse bruxellois.

Ce lundi 14 octobre, le Goethe Institut de Bruxelles organisait une rencontre avec le sénateur de Berlin responsable de l'environnement et de l'aménagement du territoire, M. Hassemer, sur le thème «le développement de la ville». Cette soirée fut suivie par 150 personnes, dont de nombreuses personnalités allemandes.

Aucun des membres de l'Exécutif, invités cependant en nombre, n'était présent à cette soirée. Aucun d'entre eux n'a été remplacé par un représentant de notre Exécutif. Est-ce ainsi que notre Région compte donner une bonne image de ses relations extérieures et compte poursuivre des accords pourtant signés avec moult publicité?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, la rencontre à laquelle fait allusion l'honorable membre n'a pas échappé à mon attention. Je ferai cependant remarquer que les invitations lancées par le Goethe-Institut l'ont été à titre personnel. Je n'ai malheureusement pu y assister en raison d'un calendrier chargé. Si aucun membre de l'Exécutif n'était présent, il n'y a pas lieu d'y voir une intention délibérée, mais un simple concours de circonstances.

Vous vous inquiétez, au vu de cette absence, du suivi d'un accord que l'Exécutif a voulu à la fois symbolique et efficace. Il me paraît injustifié de tirer une conclusion générale d'un fait ponctuel, d'autant plus qu'en l'occurrence, j'ai demandé que le dossier d'exécution de l'accord soit traité avec célérité. C'est ainsi que, depuis mon retour de Berlin, j'ai informé mes collègues des résultats de ma visite et de la procédure qui sera suivie. Un échange de lettres est en cours, définissant les secteurs prioritaires qui devront faire l'objet d'un programme de coopération.

Une réunion bilatérale au niveau des experts de Bruxelles et Berlin a été programmée pour la mi-novembre, mais elle sera probablement reportée à décembre. Pour ce qui concerne plus particulièrement la visite du sénateur Hassemer, je tiens à informer le Conseil du fait que mon chef de cabinet a participé à une séance de travail organisée par le représentant du *Land* de Berlin à Bruxelles, ce mardi.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LES MESURES PRISES PAR L'EXECUTIF POUR LES BATIMENTS CONSTRUIIS SANS PERMIS DE BATIR

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DROUART AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE MAATREGELEN VAN DE EXECUTIEVE INZAKE DE ZONDER BOUWVERGUNNING OPGETROKKEN GEBOUWEN

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, début septembre, dans la zone sportive de Neerpede, située sur le territoire de la commune d'Anderlecht, une asbl a entamé différentes constructions, notamment des assises en béton en vue d'im-

planter deux bulles de tennis et différents établissements annexes: WC, douches, etc.

Au-delà de cet aspect ponctuel se pose un problème beaucoup plus large que je désire vous soumettre ici. A la suite de ces travaux, une plainte a été déposée à la gendarmerie, dans la mesure où ces travaux ont été entamés sans permis de bâtir, sans enquête publique, sans *commodo et incommodo*. C'est d'autant plus surprenant que le président de cette asbl est un haut fonctionnaire au service urbanisme de la commune d'Anderlecht. Cette personne doit en principe bien connaître la législation en cette matière.

Un courrier informant de cette situation a été envoyé au ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. En réponse à celui-ci, le fonctionnaire, délégué au nom du ministère, a répondu au plaignant, en date du 24 septembre, qu'il allait prier les autorités communales responsables d'appliquer les dispositions légales en la matière.

A ce jour, malgré ces «prières», les dispositions légales ne sont pas respectées et la construction continue à s'ériger. Comment peut-on, Monsieur le Ministre-Président, faire respecter la réglementation de notre Région dans cette situation?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il est vrai que, sur base de la plainte déposée à la gendarmerie et relative à des travaux entamés sans permis de bâtir, le fonctionnaire délégué a envoyé à la commune d'Anderlecht un courrier invitant celle-ci à appliquer les dispositions légales en matière d'infraction. Suite à ce courrier, je vous informe que la commune d'Anderlecht a envoyé au fonctionnaire délégué copie du permis délivré à l'asbl dont question.

La demande étant reprise dans le périmètre d'un plan particulier d'aménagement, la délivrance du permis ressort de la compétence du collège des bourgmestre et échevins sans avis préalable du fonctionnaire délégué.

Sur le plan urbanistique, le dossier est maintenant à l'examen auprès de mon administration afin de vérifier la conformité du permis délivré aux prescriptions du PPA. En cas de non-conformité, le fonctionnaire délégué peut, en vertu de l'article 46 de la loi sur l'urbanisme de 1962, suspendre la décision du Collège.

Il appartient maintenant à l'administration de statuer, mais je tiens à signaler que le fonctionnaire délégué ne devait pas être saisi préalablement à la demande.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, question complémentaire; quelles sont les sanctions qui seront prises pour le non-respect de la législation?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je me réfère à la législation qui, dans le cas d'une infraction à la procédure, peut donner lieu à la délivrance d'un permis qui ne dispense pas le demandeur des sanctions prévues par la loi, une amende reste notamment due. L'administration de l'Urbanisme doit d'ailleurs demander à la commune de fixer le montant de cette amende en vertu de l'article 65 de la loi de 1962 et donc soit il y a remise en état initial soit il y a amende.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. HERMANS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LES CONSTRUCTIONS QUI SERAIENT PREVUES SUR LE SITE DE L'ABBAYE DE LA CAMBRE

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MAINGAIN SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION A L'ALLEE DU CLOITRE A BRUXELLES — DEFIGURATION DU SITE DE LA CAMBRE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HERMANS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE BOUWWERKEN WAARIN OP HET DOMEIN VAN DE ABDIJ TERKAMEREN ZOU VOORZIEN ZIJN

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MAINGAIN OVER HET BOUWPROJECT IN DE KLOOSTERDREEF TE BRUSSEL — VERMINKING VAN HET TERKAMERENDOMEIN

M. le Président. — La parole est à M. Hermans pour poser sa question.

M. Hermans. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, de nouvelles implantations ou constructions seraient prévues sur le site de l'Abbaye de la Cambre. L'intérêt architectural et environnemental de cet endroit n'échappe à personne, c'est dans ce sens que le comité de quartier est le plus actif.

Selon les informations d'un membre de mon groupe politique, une motion du Conseil communal d'Ixelles, votée à l'unanimité, abonde dans ce sens.

Pourriez-vous m'informer de l'attitude de l'Exécutif par rapport à ce problème?

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour poser sa question jointe.

M. Maingain. — Monsieur le Président, en complément à la question de M. Hermans, je voudrais préciser qu'en date du 21 août 1991, la Commission des Monuments et des Sites s'est inquiétée d'un projet de construction, à l'Allée du Cloître à Bruxelles, dont le gabarit imposant compromettra la vue depuis la cour d'honneur, par-dessus les toits de l'édifice classé de l'Abbaye de la Cambre. On se retrouverait quelque peu dans la situation qui demeure célèbre en matière d'urbanisme à Bruxelles, du projet ITT, sans en avoir l'importance et le gabarit bien entendu.

La Commission des Monuments et des Sites a incité la Ville de Bruxelles à entreprendre d'urgence la révision de son PPA pour ce quartier. Pouvez-vous me faire savoir si l'Exécutif appuie la demande de la Commission des Monuments et des Sites et si l'administration de l'Urbanisme a invité les autorités de la Ville à agir de la même manière?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je répondrai aux deux questions en même temps.

Sauf le placement, l'année dernière, de velux dans les toitures de bâtiments appartenant au Ministère de la Défense

nationale, je puis vous dire que je ne suis saisi, à ce jour, d'aucun dossier ni sur la partie de l'Abbaye de la Cambre, classée comme site par arrêté royal du 30 mars 1989, ni sur les immeubles situés à l'intérieur de ce site, classés par arrêté royal du 30 juin 1953.

La motion du Conseil communal d'Ixelles du 27 septembre dernier évoquée par l'honorable membre est relative à un projet situé à proximité immédiate du site de l'Abbaye de la Cambre.

Je suppose qu'on parle de la même chose et j'en déduis qu'il s'agit d'une demande de permis de bâtir située aux nos 3 et 5, Allée du Cloître.

Ce projet suscite la crainte des riverains de voir défigurer le site de l'Abbaye de la Cambre. C'est d'ailleurs le message contenu dans la motion du Conseil communal d'Ixelles.

Sur le plan urbanistique, je précise que la demande est située dans le périmètre du plan particulier d'aménagement de l'avenue Louise, mis en révision par arrêté royal en juin 1982.

J'ai rappelé à plusieurs reprises à la Ville la nécessité de démarrer le plus rapidement possible l'élaboration du PPA modificatif. A ce jour, toutes les dispositions de procédure nécessaires sont prises et l'élaboration de ce PPA peut commencer.

La demande qui vise la construction d'un immeuble d'habitation d'un gabarit de rez + 3 + étage en recul est conforme aux prescriptions du plan particulier d'aménagement en vigueur.

On est loin de l'émoi soulevé par la tour ITT. Néanmoins, ce projet pose problème.

La Commission de concertation s'est penchée sur ce projet le 5 juin 1990; elle a émis un avis défavorable sur le projet vu le plan particulier d'aménagement modificatif en cours d'élaboration.

Je signale néanmoins que la Commission royale des Monuments et Sites s'est prononcée préalablement sur le projet et a rendu le 5 avril 1990 un avis favorable sur la demande.

Le dossier de demande de permis de bâtir est actuellement à la Ville de Bruxelles.

Dans le cas d'un projet situé dans le périmètre d'un plan particulier d'aménagement, et conforme à ce PPA, il appartient au Collège de la Ville de statuer sur la demande. Dans ce cas, le rôle du fonctionnaire délégué se limite à vérifier la conformité d'un permis de bâtir au PPA.

Il est clair que notre souci commun est de protéger l'intérêt culturel et historique de l'Abbaye de la Cambre.

Compte tenu du fait que d'autres problèmes subsistent, je vous informe que j'ai pris l'initiative de convoquer une table ronde sur le site de l'Abbaye de la Cambre. J'espère que, dans le même temps, la modification du PPA suivra à la Ville de Bruxelles.

La question soulève le problème des PPA qui doivent être mis à révision et qui ne le sont pas toujours dans les délais prescrits.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME VAN TICHELEN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR L'AFFECTATION DES REZ-DE-CHAUSSEE DE L'EXTENSION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES A LA RUE DE NAMUR

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DE BIE SUR
LE PROJET D'EXTENSION DU MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES A LA RUE DE NAMUR**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW VAN TICHELEN
AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER
VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE BESTEMMING VAN
DE BENEDENVERDIEPING VAN DE UITBREIDING
VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE
ZAKEN IN DE NAAMSESTRAAT**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER
DE BIE OVER HET PROJECT VOOR DE UITBREI-
DING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE
ZAKEN IN DE NAAMSESTRAAT**

M. le Président. — La parole est à Mme Van Tichelen pour poser sa question.

Mme Van Tichelen. — Monsieur le Ministre-Président, le *Soir* du 9 octobre 1991, dans un article de M. Van Troyen, publie le dessin par l'architecte Jaspers, de la façade prévue rue de Namur qui intégrerait plus ou moins heureusement les façades actuelles.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'ensemble du problème, mais aujourd'hui je limiterai ma question à ceci (que je considère cependant comme très important):

Acceptez-vous que tous ces rez-de-chaussée de la rue de Namur deviennent des façades «aveugles» de bureaux?

J'en frémis!

La rue de Namur est par vocation une artère commerçante avec des étalages de magasins qui prolongent ceux du quartier des deux Portes et de la chaussée d'Ixelles.

Elle était — parce que les démolitions et les travaux y portent déjà un fameux coup — la seule liaison vivante entre le haut et la bas de la ville. La rue de Namur est un lieu d'attraction en soi. Pour les piétons en particulier.

Si on remplace ces commerces et leurs étalages par des fenêtres de bureaux ennuyeux et sans âme, on tue la rue de Namur. Seules les voitures y passeront encore. Ce «chemin de la ville» disparaîtra et avec lui un peu plus du plaisir de vivre en ville. La convivialité de notre Région serait donc gravement affectée par cette nouvelle désertification catastrophique.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous agir pour qu'il n'en soit pas ainsi et de manière telle que les espaces nécessaires à des commerces soient prévus dans les rez-de-chaussée rue de Namur?

Je l'espère de toutes mes forces.

M. le Président. — La parole est à M. de Bie pour poser sa question jointe.

M. De Bie. — Monsieur le Ministre-Président, en tant que représentant de l'Exécutif régional bruxellois, vous avez été chargé de négocier avec l'Etat central au sein du Comité de concertation Etat-Région, le problème posé par la volonté délibérée du Ministère des Affaires étrangères de s'implanter coûte que coûte au cœur de Bruxelles.

En janvier 1990, vous nous avez annoncé triomphalement en cette Assemblée que vous aviez obtenu une victoire: l'essentiel de la caserne Albert allait être affecté au logement. C'était

omettre que le Ministère des Affaires étrangères obtenait en «compensation» un immense terrain englobant notamment des immeubles situés rue de Namur et rue des Petits Carmes.

L'accord prévoyait le maintien des façades rue de Namur mais négligeait, et cela est très regrettable, la protection des belles façades de la rue des Petits Carmes.

Au grand dam des Bruxellois, celles-ci sont donc tombées récemment sous la pioche des démolisseurs. Les riverains et commerçants se sont émus du fait que l'immeuble d'angle, lui aussi, ait été démoli (un samedi de surcroît), ce qui est conforme au permis délivré, mais contraire à l'esprit de l'accord Etat-Région que vous avez signé.

En effet, la logique et la cohérence architecturale auraient voulu que celui-ci soit également maintenu, pour respecter la perspective de la rue, perspective qui, il faut le souligner, sera déjà entamée par le surhaussement de deux niveaux supplémentaires.

Hormis le problème d'affectation commerciale soulevé par Mme Van Tichelen, pouvez-vous m'assurer, Monsieur le Ministre-Président, que les façades de la rue de Namur seront bien maintenues et ne seront pas démontées?

Des garanties techniques seront-elles prises pour éviter que celles-ci ne soient abîmées au cours des travaux?

Les planchers du nouveau bâtiment respecteront-ils les hauteurs de niveaux des anciens immeubles, malgré la dénivellation de la rue?

Enfin, un raccord architecturalement cohérent s'intégrant dans une continuité des façades de la rue de Namur sera-t-il étudié pour l'angle des deux rues, en concertation avec les comités de quartier concernés?

Je remercie le Ministre pour la réponse qu'il voudra bien me donner.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, l'extension des Affaires étrangères dans cet îlot à l'angle de la rue de Namur et de la rue des Petits Carmes, a fait l'objet d'un PPA dûment approuvé en date du 10 décembre 1975 qui affecte cette partie d'îlot aux bureaux.

Une mise en révision fut arrêtée le 16 juillet 1984, permettant de modifier non pas l'affectation principale mais bien les caractéristiques urbanistiques, de manière à mieux respecter l'environnement urbain du quartier.

Un certificat d'urbanisme n° 2 fut d'ailleurs délivré sur cette base et à cette époque.

Le permis de bâtir octroyé le 14 février 1991 respecte l'accord de coopération du 23 mars 1990: les plans en furent d'ailleurs soumis à l'enquête publique et des remarques sur la préservation des façades furent intégrées dans les conditions du permis, et qui excluent les modifications de niveau et l'égalisation des étages.

Concernant l'immeuble d'angle démoli, en conformité avec l'accord de coopération et le permis de bâtir, l'immeuble à reconstruire permettra d'articuler les deux faces de ce bâtiment d'angle, dans le respect de l'identité de la rue de Namur, et le Secrétaire d'Etat Jos Dupré m'a confirmé que les façades en question seront maintenues sur place, et intégrées dans le chantier de reconstruction, selon les plans qui furent sanctionnés.

Vous ne pouvez donc ignorer que les réponses à vos questions sont largement contenues dans le permis sur lequel il vous a été loisible d'intervenir.

Je regrette avec vous par contre que le chantier de démolition ait débuté en ne respectant pas l'obligation réglementaire d'en avertir la Ville de Bruxelles et ne prenant pas de précautions d'usage. Je l'ai signifié au Secrétaire d'Etat chargé de la restructuration du Ministère des Travaux publics.

Celui-ci m'a fait savoir ses regrets et m'a informé qu'il chargeait la Régie des bâtiments de participer à toute réunion d'information à l'égard des habitants et des commerçants et que de mon côté j'ai demandé à la Ville de Bruxelles de s'y associer.

En ce qui concerne le commerce, l'accord de coopération entre l'Etat belge et la Région daté du 23 mars 1990 prévoit explicitement à son article 3 que: «Dans le respect des façades existantes, des commerces seront intégrés au projet de rez-de-chaussée de la rue de Namur».

Le permis de bâtir intègre cette condition.

Les plans de cette partie du complexe indiquent en effet l'affectation commerciale des rez-de-chaussée. Les devantures, c'est-à-dire les vitrines et les seuils, font l'objet de dessins détaillés, qui amélioreront la présentation actuelle du plan.

Vos préoccupations, Madame le Conseiller, rejoignent donc celles qui ont été les miennes pour cette partie du dossier: la préservation du front et de la continuité commerciale de la rue de Namur.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION RELATIF AU FONDS BUDGETAIRE INTERDEPARTEMENTAL DE PROMOTION DE L'EMPLOI, CONCLU A BRUXELLES LE 7 JANVIER 1991 ENTRE L'EXECUTIF DE LA REGION WALLONNE, L'EXECUTIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD BETREFFENDE HET INTERDEPARTEMENTAAL BEGROTINGSFONDS TER BEVORDERING VAN DE WERKGELEGENHEID, GESLOTEN TE BRUSSEL OP 7 JANUARI 1991 TUSSEN DE EXECUTIEVE VAN HET WAALSE GEWEST, DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE EXECUTIEVE EN DE EXECUTIEVE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

16 s'abstiennent.

16 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T' Serclaes, MM. Escolar, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Thys, Vandenbossche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Wilame.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, De Bie, Debry, De Decker, de Lobkowicz, De Winter, Drouart, Duponcelle, Mme Foucart, M. Guillaume, Mme Huytebroeck, M. Michel, Mme Nagy et M. Van Hautem.

M. le Président. — La parole est à Mme Foucart.

Mme Foucart. — Monsieur le Président, je tiens à justifier mon abstention: j'ai pairé avec Mme Stengers.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE AU ROLE DE BRUXELLES DANS L'ACCUEIL DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE ROL VAN BRUSSEL INZAKE DE VESTIGING VAN DE EUROPESE INSTELLINGEN

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

2 votent non.

2 stemmen neen.

1 s'est abstenu.

1 onthoudt zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, André, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Bie, Debry, de Clippele, De Coster, De Decker, de Lobkowitz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T' Serclaes, MM. De Winter, Drouart, Duponcelle, Escolar, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Schoenmaekers, MM. Thys, Vandenbossche, van Eyll, Mme Van Tichelen M. van Weddingen et Mme Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Cauwelier et Van Hauthem.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

Mme Foucart.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

La question orale de M. Demannez à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «sa participation à une course cycliste» est retirée.

De mondelinge vraag van de heer Demannez aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «zijn deelneming aan een wielervedstrijd» is ingetrokken.

La question orale de M. Paternoster à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'élaboration des cahiers des charges régissant l'entretien écologique des talus de chemin de fer qui seraient intégrés par la SNCB dans les marchés publics conclus pour l'entretien des voies de chemin de fer» est reportée à la prochaine séance plénière.

De mondelinge vraag van de heer Paternoster aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de opstelling van bestekken voor het onderhoud van de spoorwegbermen die door de NMBS zouden worden opgenomen in de openbare aanbestedingen voor het onderhoud van de spoorweg» is verschoven naar de volgende plenaire vergadering.

La question orale de Mme Huytebroeck au Ministre-Président concernant «la politique de l'Exécutif quant à la revitalisation de l'axe centre-nord» est retirée.

De mondelinge vraag van mevrouw Huytebroeck aan de Minister-Voorzitter betreffende «het beleid van de Executieve teneinde de as centrum/noord nieuw leven in te blazen» is ingetrokken.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE EN AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET GEWESTELIJKE BELEID INZAKE HET ANDERLECHTSE GOLFTERREIN IN HET GLOBAAL KADER VAN DE BESTEMMING VAN NEERPEDE»

QUESTION ORALE DE M. CAUWELIER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, ET A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA POLITIQUE REGIONALE A L'EGARD DU TERRAIN DE GOLF ANDERLECHTOIS DANS LE CADRE GLOBAL DE L'AFFECTATION DE NEERPEDE»

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

Est-ce que je puis demander à ceux qui ne comptent pas rester dans la salle, de poursuivre leur colloque à l'extérieur?

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, op 5 september jongstleden keurde de Anderlechtse gemeenteraad de uitbreiding van het golfterrein goed in het landelijke Neerpede. De pvba Golf Action krijgt gedurende 49 jaar de erfpacht over ruim 30 hectare gemeentelijke grond tegen de jaarlijkse huurprijs van 25 000 frank per hectare. De verhuurde gronden zijn weiden, terreinen voor land- en tuinbouw of met bomen begroeid. De er thans nog werkende landbouwers zouden van de pvba een uittredingsvergoeding krijgen.

Artikel 7 van het huurcontract bepaalt dat er op het golfterrein gedurende die 49 jaar gebouwen kunnen worden opgericht, mits bouwvergunning. Hoewel burgemeester

D'Hoogh op de gemeenteraad plechtig beloofde geen bijkomende parkings of bouwwerken toe te laten, werd enkele dagen nadien een openbaar onderzoek ingesteld voor de bouw van een clubhuis van drie verdiepingen en een aantal parkings temidden van het golfterrein. Oorspronkelijk was 1 500 m² bestemd voor onder meer het bouwen van kantoren ten behoeve van de Belgische Federatie van Golfclubs. Nadien werd die oppervlakte teruggebracht tot 900 m², toch nog een reusachtig complex temidden van het groen en landelijk gebied. Men wil op deze wijze de bestemming van de grond wijzigen en landbouwgrond omzetten in goedkope bouwgrond. Vermits de voogdij-overheid, *in casu* de Brusselse Executieve, de knoop moet doorhakken, kreeg ik graag een antwoord op de volgende vragen.

Ten eerste, stemt het Gewest ermee in dat het Breugeliaanse landschap van het rurale Neerpede systematisch en stap voor stap wordt kapotgemaakt? Er zijn nu reeds twee wangedrochtelijke skiheuvels, 24 tennisvelden, voetbalterreinen, een schietstand, en plannen voor een megalomaan indoorstadion, en zelfs een hotel.

Stemt het Gewest ermee in dat deze projecten telkens op maat van een bepaalde promotor, één na één, los van elkaar moeten worden beoordeeld door de commissies zonder een globaalplan voor de Neerpedense site — zodat men kan weten wat het gevolg is van het een en ander — en zonder een milieueffectenrapportering dat de bijkomende verkeersstromen, de afwateringsproblematiek, de wijziging van het landschapsuitzicht, enzovoort onderzoekt?

Ten derde, blijft het Gewest akkoord gaan met het BPA van 1974 waarin deze zone enkel is bestemd voor land- en tuinbouwuitbating, voor sportinstallaties en voor constructies ten behoeve van het publiek, dus met openbare bestemming?

Ten vierde, vindt het Gewest het een goede zaak dat zowat 2 pct. van de oppervlakte van Anderlecht, nota bene het mooiste groene hoekje van Anderlecht, voorbehouden wordt aan een miniem deel van de Anderlechtse en Brusselse burgers en de bevolking even buiten Brussel?

Tenslotte, kan het Gewest toelaten dat een zogeheten clubhuis annex parkings worden gebouwd op landbouwgrond en temidden van het golfterrein hoewel in de onmiddellijke buurt veel zinvoller alternatieven mogelijk zijn, onder meer in de gebouwen van de RTC-Amicale?

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, enkele dagen geleden ontving de gewestelijke administratie inderdaad een verslag over de beraadslaging van het gemeentebestuur waarin sprake is van een erfpacht voor de aanleg van een golfterrein op een oppervlakte van 30 hectaren in de zone van Neerpede. Aangezien dit dossier nog wordt onderzocht en de resultaten mij nog niet werden toegestuurd, kan ik in dit stadium geen uitspraak doen over de gepastheid van deze operatie.

Bij de gemeente werd een bouwvergunningaanvraag ingediend voor de bouw van een clubhuis op een terrein gelegen op de hoek van de Schollestraat en de Kiekenstraat dat in het gewestplan en in het Bijzonder Plan van Aanleg als landelijke zone en gebied voor openluchtsport is opgenomen. Op 11 september heeft de overlegcommissie het ontwerp verworpen en gevraagd de parking uit het bouwprogramma te schrappen. Bovendien werd gevraagd dit programma met de helft in te krimpen met toepassing van de regels van de plaatselijke

goede aanleg. Naar verluidt zal er aan de overlegcommissie een aanvraag worden voorgelegd waarbij met deze criteria rekening wordt gehouden.

Voorts kan ik u melden dat ik de gemeente Anderlecht heb verzocht een richtplan op te stellen dat de volledige landelijke zone beslaat en waarbij onder meer rekening wordt gehouden met de landschappelijke en ecologische waarde. Dit kan eventueel leiden tot de herziening van het in 1974 goedgekeurd plan van aanleg.

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Minister-Voorzitter, uw antwoord is hoogst interessant.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «DE REGIONALISERING VAN HET ECONOMISCH SOCIAAL INSTITUUT VOOR DE MIDDENSTAND — WAARBORGEN VOOR DE ZELFSTANDIGE ONDERNEMERS MET HET NEDERLANDS ALS VOERTAAL»

QUESTION ORALE DE M. VANDENBOSSCHE A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LA REGIONALISATION DE L'INSTITUT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES CLASSES MOYENNES — GARANTIES POUR LES ENTREPRENEURS INDEPENDANTS DONT LE NEERLANDAIS EST LA LANGUE VEHICULAIRE»

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, de regionalisering van het Economische Sociaal Instituut voor de Middenstand heeft met zich mede gebracht dat de coördinatie van de middenstandsopleidingen en de bedrijfsbegeleiding aan zelfstandigen tot de bevoegdheid van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest behoren.

De zelfstandigen ondernemers welke het Nederlands als voertaal gebruiken hebben concrete problemen bij de begeleidingsmaatregelen van het ondernemingsplan zoals zij in het verleden werden verzocht door de diensten van het ESIM, met name de commerciële aanpak, het investeringsplan, het financiersplan, personeelsproblematiek, promotie en resultatenprognose.

Brussel kent op dit ogenblik geen strategie inzake startersbegeleiding.

Kan de Heer Minister mij mededelen op welke wijze concreet aan bedrijfsbegeleiding wordt gedaan, gelet op de geregionaliseerde materie dienaangaande en op welke wijze concreet waarborgen voor de zelfstandige ondernemers met het Nederlands als voertaal zijn ingebouwd?

De Voorzitter. — De heer Grijp, Minister, heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, met toepassing van de bijzon-

dere wet betreffende de hervorming van de instellingen werd het ESIM geregionaliseerd. Er dient evenwel rekening te worden gehouden met het feit dat een aantal bevoegdheden van deze instelling nationaal zijn gebleven, terwijl andere, waaronder de middenstandsopleiding, overgedragen werden naar de Gemeenschappen. De gewestelijke bevoegdheden hebben derhalve alleen betrekking op de adviesverstrekking aan de ondernemingen.

Op personeelsvlak heeft de regionalisering van het instituut geleid tot de overdracht van slechts drie bedrijfsadviseurs naar het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. Rekening gehouden met de beperktheid van overdracht van bevoegdheden en van personeel naar het Gewest is de oprichting van een Brussels ESIM, naar het model van het vroegere nationale instituut, geen denkbare oplossing voor KMO's die problemen hebben met de begeleiding.

Daarom wordt thans onderzoek verricht naar de oprichting van een structuur gelast met de begeleiding en allerhande adviesverstrekking aan de Brusselse KMO's. Mijn onderhandelingen met een privé-consultantsbedrijf — ik meende dat de privé hier soelaas kon bieden — zijn echter afgesprongen, omdat de kostprijs te hoog lag.

Ondanks het ontbreken van een dergelijke structuur kan een zelfstandig ondernemer die nood heeft aan begeleiding, natuurlijk terecht bij een aantal pararegionale instellingen, zoals de GIMB, de GOMB en de administratie van het departement Economie van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. De cel Buitenlandse Handel waaraan de drie voormalige bedrijfsadviseurs werden toegevoegd, begeleiden KMO's die op export zijn gericht.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

**QUESTION ORALE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN
A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT
«L'OCTROI DE SUBSIDES A L'UEB»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN
DE MERKEN AAN DE HEER GRIJP, MINISTER
BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «DE
TOEKENNING VAN SUBSIDIES AAN HET VOB»**

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a octroyé des subsides à l'UEB qui, avec sa subdivision PROMEXPORT, est chargée d'un nombre d'actions promotionnelles pour l'exportation bruxelloise.

M. le Ministre peut-il m'expliquer sa stratégie en regard des missions confiées à l'UEB dans le cadre de la convention PROMEXPORT.

Par ailleurs, une partie importante de ces subventions est destinée à une intervention économique à Séville, en Espagne, lors de l'Exposition universelle. Pendant le mois de juin 1992, le Business Center du pavillon belge est loué à ces fins.

M. le Ministre peut-il détailler son programme à cet effet, de même que les retombées espérées pour les entreprises bruxelloises?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, Chers Collègues, Bruxelles étant une petite région ne veut ni ne peut s'offrir une politique en matière de commerce extérieur aussi importante et développée que celle de ses homologues régionaux.

Disposant d'une cellule «commerce extérieur» intégrée à l'administration du ministère mais désireux toutefois d'assurer la promotion de son commerce extérieur au profit des entreprises installées sur son territoire, l'Exécutif a décidé de collaborer aussi étroitement que possible avec les autres institutions et instances déjà reconnues comme acteurs économiques sur la plate-forme bruxelloise, tels que l'OBCCE, la Chambre de commerce et l'UEB.

C'est dans cette optique que, le 19 septembre dernier, l'Exécutif a marqué son accord sur une proposition de contrat de partenariat avec l'UEB au sujet de son plan d'action annuelle PROMEXPORT. L'UEB et PROMEXPORT sont des partenaires connus et expérimentés dans le développement des activités de commerce extérieur régional travaillant depuis 1978 en collaboration avec les instances politiques bruxelloises.

Le programme de PROMEXPORT qui vient d'être approuvé, met en exergue les grands objectifs de l'exportation belge dans les années à venir. Insistant sur l'exportation hors des frontières de la CEE, ce plan d'action prévoit différents axes et notamment:

1. L'introduction de nos entreprises dans le circuit des appels d'offres des organismes financiers internationaux, leur permettant ainsi de décrocher plus facilement des contrats.

2. Une intensification des missions sectorielles en Europe de l'Est et, plus précisément, en Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie.

3. La prospection du marché américain à travers le secteur spécialisé de l'électronique.

4. La préparation de la présence économique bruxelloise à l'Exposition universelle de Séville en 1992.

Une part importante du budget attribué à PROMEXPORT sera consacrée à la préparation et à la réalisation de la présence économique bruxelloise à cette exposition. A cet effet, le *business Center* du pavillon belge a été loué pour dix jours. Des contacts avec la vie économique locale en Andalousie ont fait apparaître qu'il existe sur place un grand intérêt en matière de relations réciproques dans la perspective d'une éventuelle collaboration. La région de Bruxelles-Capitale est d'ailleurs la première région à avoir établi de tels contacts. Une sélection de huit secteurs bruxellois a été opérée à laquelle l'économie espagnole porte un vif intérêt. Ces secteurs sont représentatifs de l'économie bruxelloise. Il s'agit de l'informatique et de Télécom, de l'environnement et de la sécurité, de la construction et des bureaux d'Etude, de l'industrie agro-alimentaire, du secteur médical, pharmaceutique et chimique et de la mécanique de précision. L'objectif est de permettre aux représentants des entreprises d'établir des contacts commerciaux directs avec des entreprises espagnoles intéressées. L'Andalousie pourra devenir ainsi dans un avenir proche un tremplin pour l'économie bruxelloise vers le marché nord-africain et latino-américain. Des contacts ont lieu en concertation entre les organisations professionnelles bruxelloises et andalouses. J'insiste surtout sur la qualité de tels contacts et non sur la quantité.

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Ministre, je voudrais que l'on accorde une attention toute particulière aux sociétés typiquement bruxelloises. En effet, parfois les multinationales ayant leur siège à Bruxelles pourraient aisément, vu leur force et souvent leur grande compétence internationale, prendre le pas sur des sociétés typiquement bruxelloises qui ne sont pas multinationales.

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — C'est dans ce sens que nous œuvrons en essayant d'aider surtout les PME.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. CORNELISSEN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, ET A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA REMISE EN ETAT DU PARC ELISABETH»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CORNELISSEN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, EN AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISEVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET OPKNAPPEN VAN HET ELISABETHPARK»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous ne pouvons que nous féliciter de la rénovation du boulevard Léopold II qui vient d'être inauguré et de l'allée centrale du Parc Elisabeth. Je saisis d'ailleurs l'occasion pour féliciter tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette rénovation.

La vigilance s'impose toutefois quant à la préservation de ce qui vient d'être réalisé et il faudrait notamment éviter que la nouvelle esplanade à l'entrée du parc, place Simonis, ne devienne un nouveau parking en surface. Cela se produit déjà à certaines occasions. Certes, on peut encore le tolérer pour la brocante du samedi mais on sait combien les mauvaises habitudes se prennent vite et combien il est difficile de les combattre par la suite.

Le problème de l'allée centrale du parc Elisabeth étant résolu, il s'impose à présent de veiller à ce que l'ensemble du parc retrouve un aspect normal. En effet, de nombreuses allées ont été endommagées lors des travaux liés à la réalisation du tunnel Rogier-Basilique. Par ailleurs, des négligences de l'Etat central se sont traduites par un manque total d'entretien du parc. Enfin, les tempêtes de l'hiver 1989-1990 ont créé des plaies qui ne sont toujours pas cicatrisées.

M. le Ministre et M. le Secrétaire d'Etat pourraient-ils me préciser les mesures qui seront prises pour remédier à cette situation, la part qui revient à chacun d'eux pour la concrétisa-

tion de ces mesures, ainsi que le calendrier nécessaire pour terminer cette deuxième phase?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je tiens tout d'abord à remercier l'honorable membre quant à son appréciation de la rénovation du boulevard Léopold II. Il est d'ailleurs bien placé pour porter ce jugement.

En tant que Ministre des Travaux publics, j'ai évidemment veillé au réaménagement et à la cicatrisation des voiries de cet axe. Mais je n'ai pas perdu de vue la rénovation de la zone centrale du Parc Elisabeth qui fut mise à rude épreuve lors de la construction du tunnel Léopold II.

Aujourd'hui, la rénovation de l'allée centrale est en voie de finalisation à la satisfaction de tous.

La rénovation des allées latérales et l'entretien du parc relèvent de la compétence de mon collègue chargé des espaces verts. Cependant, nous avons convenu que je répondrais sur base des éléments qu'il me communiquerait.

En ce qui concerne les allées latérales du parc donc, une opération de gros entretien a été menée de manière à offrir aux usagers un espace vert agréable et soigné sur toute sa superficie. Cependant, mon collègue signale que ces opérations se poursuivront cet hiver. Quelques chablis doivent en effet encore être évacués et la taille des arbres sera effectuée.

Enfin, les dommages causés à certaines allées latérales du parc seront réparés par l'entreprise qui a réalisé les travaux de l'allée centrale dans le cadre de l'entreprise dont je viens de faire état. Cela devrait permettre que l'achèvement soit complet et que l'entretien corresponde au vœu de la population ceinturant ce magnifique espace vert. J'espère que celui-ci redécouvrira ainsi la qualité qu'a voulu lui donner Léopold II, ce souverain que nous apprécions tous dans le nord-ouest de Bruxelles.

M. le Président. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISEVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE LAATTIJDIGE UITBETALING VAN DE HUURTOELAGEN»

QUESTION ORALE DE M. CAUWELIER A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE VERSEMENT TARDIF DES ALLOCATIONS LOYERS»

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Staatssecretaris, Dames en Heren Collega's, het koninklijk besluit van 13 maart 1989 bepaalt dat de huurtoelagen ten voordele van personen die een ongezonde woning of een woning waarvoor een ontegeningsbesluit is genomen of een sloopvergunning is afgegeven, ontruimd hebben, per verstreken maand moeten worden betaald volgens een door de Staatssecretaris te bepalen frequentie van maximum 3 maanden.

Mijnheer de Staatssecretaris, wij stellen vast dat uw administratie sinds de inwerkingtreding van het koninklijk besluit gebruik maakt van de maximale termijn van 3 maanden. Dat is op zichzelf reeds een maatschappelijk onverantwoorde beslissing vermits dit als gevolg heeft dat de begunstigden, allen met een zeer beperkt inkomen, zelf de volledige huurprijs gedurende drie maanden moeten voorschieten.

Bovendien vernamen wij dat de driemaandelijke huurtoelagen met een vertraging van drie maanden worden uitbetaald. Zo werden de huurtoelagen voor de maanden april, mei en juni 1991 slechts uitbetaald in de maand september.

Mijnheer de Staatssecretaris, hebt u al de nodige richtlijnen gegeven aan de administratie opdat deze huurtoelagen tijdig zouden worden gestort?

De Voorzitter. — De heer Gosuin, Staatssecretaris, heeft het woord.

De heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik moet de vaststelling van de heer Cauwelier in verband met de administratieve behandeling van de dossiers die betrekking hebben op de gewestelijke premies en meer bepaald de VITH bevestigen.

Ik heb reeds geantwoord op een gelijkaardige vraag, maar dan over de gewestelijke aanwervingspremies, van de heer Béghin dat ik mijn bekommerning om dit dossier en het door de heer Cauwelier aangehaald probleem had meegedeeld aan de Minister belast met Financiën. Sindsdien hebben op mijn initiatief twee vergaderingen respectievelijk op 16 juli en 9 september plaatsgevonden met vertegenwoordigers van de diensten Boekhouding en Huisvesting van het Gewestelijke bestuur om de te nemen maatregelen voor het verhelpen van

deze toestand te onderzoeken. Op de volgende vergadering gepland op 5 november zullen zij de genomen maatregelen en de gevolgde procedure evalueren.

In een brief van 1 oktober bracht Minister Chabert mij op de hoogte van zijn vraag om een verslag over de informatisering van de drukprocedures van documenten uitgegeven door de huisvestingssector van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Hij zei mij tevens zijn steun toe en zal mijn voorstel om bijkomend informaticapersoneel aan te werven weldra bij de Executieve indienen.

Hiermee hoop ik dat de belangrijkste oorzaken van deze wantoestand uit de wereld zijn geholpen. Toch moet worden onderstreept dat het nu nog 4 maanden in beslag neemt om tussen te komen in de kosten om een woning bewoonbaar te maken. Met het snel indienen van de voorstellen bij de Executieve en de goedkeuring ervan zullen de problemen zijn verholpen.

In ieder geval blijf ik, in constant overleg met het kabinet van de Minister-Voorzitter, instaan voor de organisatie van de nuttige contacten met de administratieve diensten tot deze mistoestand verholpen is.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brussels Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

(La séance est levée à 18 h 20.)

(De vergadering is gesloten om 18 u. 20.)

ANNEXE

ACCORD DE COOPERATION

**relatif au fonds budgétaire interdépartemental
de promotion de l'emploi,
conclu entre l'Exécutif régional wallon,
l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale
et l'Exécutif de la Communauté française**

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, notamment l'article 6, § 1^{er}, IX, et l'article 92bis, §1^{er};

Vu l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand, notamment l'article 5bis, inséré dans l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 par le décret du 5 juillet 1990;

Considérant que les parties signataires ont convenu de la nécessité de fixer un nombre maximum d'emplois à occuper dans le cadre du fonds;

Considérant que les parties signataires ont fixé une clé de répartition du financement entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale et s'engagent à faire correspondre la répartition du nombre d'emplois entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale en proportion de cette clé de répartition;

Qu'il convient, à cette fin, que des rapports chiffrés annuels soient transmis aux autres signataires de l'accord par la Communauté française;

Vu l'avis du Conseil d'Etat;

L'Exécutif régional wallon, représenté par M. Edgard Hismans, Ministre de l'Emploi, chargé de la Rénovation rurale, de la Conservation de la nature et des Zones industrielles,

L'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, représenté par M. Charles Picqué, Ministre-Président, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Pouvoirs locaux et de l'Emploi,

et

L'Exécutif de la Communauté française, représenté par M. Valmy Féaux, Ministre-Président,

ONT CONVENU CE QUI SUIT

Art. 1^{er}. Le régime instauré pour le fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi par l'arrêté royal n° 25 du 25 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand est prolongé, en ce qui concerne la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, jusqu'au 30 juin 1993.

Art. 2. Le nombre total des emplois visés par le présent accord est fixé de commun accord entre, d'une part, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, la Communauté française.

Art. 3. L'intervention financière annuelle, relative aux emplois situés en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale et financés par le Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi dans le cadre d'une convention conclue avec la Communauté française, est répartie selon la clé suivante:

BIJLAGE

SAMENWERKINGSAKKOORD

**betreffende het interdepartementaal begrotingsfonds
ter bevordering van werkgelegenheid,
gesloten tussen de Executieve van het Waalse Gewest,
de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve
en de Executieve van de Franse Gemeenschap**

Gelet op de bijzondere wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen, inzonderheid op artikel 6, § 1, IX, en artikel 92bis, § 1;

Gelet op het koninklijk besluit nr. 25 van 24 maart 1982 tot opzetting van een programma ter bevordering van de werkgelegenheid in de niet-commerciële sector, inzonderheid op artikel 5bis, ingelast in het koninklijk besluit nr. 25 van 24 maart 1982 bij het decreet van 5 juli 1990;

Overwegende dat de partijen overeengekomen zijn dat het noodzakelijk is het maximum van het aantal te bezetten betrekkingen in het kader van dit fonds te bepalen;

Overwegende dat de ondertekenaren, op het vlak van de financiering, een verdeelsleutel tussen het Waalse Gewest en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest hebben bepaald en dat ze zich ertoe verbinden de verdeling van het aantal betrekkingen tussen het Waalse Gewest en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest te doen overeenkomen met deze verdeelsleutel;

Dat het aangewezen is dat er daartoe jaarlijkse cijfersverslagen door de Franse Gemeenschap worden overgemaakt aan de andere ondertekenaren van de overeenkomst;

Gelet op het advies van de Raad van State;

De Executieve van het Waalse Gewest, vertegenwoordigd door de heer Edgard Hismans, Minister van Landinrichting, Natuurbehoud, Industriegebieden en Werkgelegenheid,

De Brusselse Hoofdstedelijke Executieve, vertegenwoordigd door Minister-Voorzitter Charles Picqué, bevoegd voor Ruimtelijke Ordening, Plaatselijke Besturen en Tewerkstelling,

en

De Executieve van de Franse Gemeenschap, vertegenwoordigd door Minister-Voorzitter Valmy Féaux,

ZIJN HET VOLGENDE OVEREENGEKOMEN

Art. 1. Het stelsel ingevoerd voor het interdepartementaal begrotingsfonds door het koninklijk besluit nr. 25 van 24 maart 1982 tot opzetting van een programma ter bevordering van de werkgelegenheid in de niet-commerciële sector, wordt, wat het Waalse Gewest en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest betreft, tot 30 juni 1993 verlengd.

Art. 2. Het in dit akkoord bedoelde totaal aantal betrekkingen wordt vastgesteld in onderlinge overeenstemming tussen het Waalse Gewest en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, in overleg met de Franse Gemeenschap.

Art. 3. De jaarlijkse financiële tegemoetkoming voor de betrekkingen die in het Waalse Gewest en in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest gelegen zijn en door het Interdepartementaal Begrotingsfonds gefinancierd worden in het kader van een overeenkomst gesloten met de Franse Gemeenschap, wordt als volgt verdeeld:

1. 75 p.c. du coût total de l'intervention sont à charge de la Région wallonne, avec un maximum absolu de 472,5 millions de francs par an;

2. 25 p.c. du coût total de l'intervention sont à charge de la Région de Bruxelles-Capitale.

Art. 4. Les parties signataires s'engagent à faire correspondre progressivement la répartition des emplois concernés entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale en proportion de la clé de répartition prévue à l'article 3 du présent accord.

Afin d'évaluer la réalisation de cet objectif, des rapports complets concernant la répartition des emplois entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale sont transmis à celles-ci par la Communauté française au plus tard le 30 juin 1991, le 30 juin 1992 et le 28 février 1993.

Art. 5. Le présent accord produit ses effets, à l'égard des parties, à la date à laquelle le décret portant son approbation en ce qui concerne la Région wallonne et l'ordonnance portant son approbation en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, produiront respectivement leurs effets.

Le présent accord cesse ses effets le 30 juin 1993.

1. 75 pct. van de totale kost van de tegemoetkoming komt ten laste van het Waalse Gewest, met een absoluut maximum van 472,5 miljoen frank per jaar;

2. 25 pct. van de totale kost van de tegemoetkoming komt ten laste van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

Art. 4. De ondertekenende partijen verbinden zich ertoe de verdeling van de betrokken betrekkingen tussen het Waalse Gewest en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest geleidelijk te doen overeenkomen met de verdeelsleutel zoals voorzien in artikel 3 van dit akkoord.

Om de verwezenlijking van dit doel te evalueren, zal de Franse Gemeenschap volledige verslagen betreffende de verdeling der betrekkingen tussen het Waalse Gewest en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest aan de betrokken Gewesten overmaken ten laatste tegen 30 juni 1991, 30 juni 1992 en 28 februari 1993.

Art. 5. Dit akkoord gaat in, voor elk van de ondertekenende partijen, op de datum dat het decreet houdende goedkeuring voor wat betreft het Waalse Gewest en de ordonnantie houdende goedkeuring voor wat betreft het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest in werking treden.

Dit akkoord vervalt op 30 juni 1993.

